

**Arthaud
& Associés**

Arthaud & Associés Audit
73 Rue François Mermet
69160 Tassin La Demi-Lune

mazars

Mazars
109 Rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

*certifié conforme à
l'original*
JFA

APAVE

Siège social : 6 Rue du Général Audran - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme au capital de 231 441 941 euros
527 573 141 RCS NANTERRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

APAVE

Siège social : 6 Rue du Général Audran - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme au capital de 231 441 941 euros
527 573 141 RCS NANTERRE

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'Assemblée Générale de la société APAVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société APAVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 17.3 « Actifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés concernant un passif éventuel lié à un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon, dénommé « Clinique Mermoz ».
- Les notes 1.2 « Autres faits marquants de l'exercice » et 2.15 « Avantages accordés au personnel » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de convention collective avec un effet au 1^{er} janvier 2022.
- Les notes 1.2 « Autres faits marquants de l'exercice » et 25 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes consolidés concernant la restructuration juridique et opérationnelle des activités du groupe en France avec un effet au 1^{er} janvier 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 1.1 « Variations de périmètre sur la période », 2.6 « Ecart d'acquisition », 2.25 « Apports de titres » et 13.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes de comptabilisation, ainsi que les règles et méthodes d'évaluation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 128 millions d'euros en valeur nette comptable au 31 décembre 2022. Ces écarts d'acquisition ont également fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier le montant net des écarts d'acquisition en examinant les méthodes comptables utilisées, les données et hypothèses retenues, le caractère raisonnable des paramètres utilisés ainsi que leur correcte application. Nous avons

également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciations ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Enfin, nous avons vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

- La note 2.13 « Comptabilisation du résultat sur les affaires » de l'annexe expose les modalités de calcul des factures à établir, produits constatés d'avance et travaux en cours relatifs à la comptabilisation du résultat sur les affaires, ainsi que les modalités de calcul des dépréciations des créances clients et provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tassin-La-Demi-Lune et Lyon, le 10 mai 2023

Les commissaires aux comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**MAZARS**

Olivier Arthaud et Carole Troncy

Signé électroniquement le 10/05/2023 par
Olivier Arthaud



Signé électroniquement le 10/05/2023 par
Carole Troncy

**Arthaud
& Associés**
audit & conseil

Frédéric Maurel

Signé électroniquement le 10/05/2023 par
MAUREL Frédéric

Signed with
 universign



Note : Le présent rapport comporte 40 pages annexées par nos soins.

Rapport financier des comptes consolidés
Groupe APAVE

au 31 décembre 2022

Comptes annuels consolidés 2022

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	3
Bilan consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidés	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
Notes sur les états financiers consolidés	7

Compte de résultat consolidé

Notes	en K€	2022	2021
4	Chiffre d'affaires	1 077 414	989 161
	Variation des encours liés aux affaires	63	3 508
	Production comptable de l'exercice	1 077 477	992 669
	Production immobilisée	24 115	27 110
6	Achats consommés et services extérieurs	(376 981)	(345 548)
	Impôts et taxes	(23 830)	(21 847)
	Salaires (y.c participation des salariés)	(453 155)	(425 246)
	Charges sociales (*)	(167 716)	(176 521)
8	Autres produits et charges d'exploitation	11 614	9 262
	EBITDA (**)	91 031	59 879
	Pertes sur créances irrécouvrables nettes des dotations/reprises	(1 183)	(2 649)
	Dotations aux amortissements (avant impact écarts de réévaluation)	(28 921)	(25 797)
9	Dotations nettes aux provisions (PRC & actif circulant hors créances)	(5 924)	(5 556)
	Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions (***)	(5 314)	(3 854)
	Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	50 174	22 023
13.1	Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	340	(847)
	Résultat d'exploitation	50 514	21 176
	Produits financiers	6 326	7 175
	Charges financières	(9 548)	(7 613)
10	Résultat financier	(3 222)	(438)
	Produits exceptionnels	12 941	39 388
	Charges exceptionnelles	(19 524)	(41 625)
11	Résultat exceptionnel	(6 583)	(2 237)
12	Charge d'impôt	(16 736)	(8 722)
	Résultat net des activités intégrées	23 973	9 779
	Quote-part dans le résultat net des SME	86	104
	Résultat net consolidé	24 059	9 883
	- part du groupe	21 226	8 267
	- intérêts minoritaires	2 833	1 616

(*) Les charges sociales 2021 incluent l'abondement Apave réalisé dans le cadre de la mise en place d'un FCPE pour les salariés des entités françaises. Le montant total de l'abondement (y compris forfait social et CSG / CRDS) s'élève à 15,294K€

(**) L'EBITDA correspond au Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, pertes sur créances irrécouvrables, dotations nettes aux provisions pour risques et charges et dotations nettes aux provisions sur actif circulant

(***) Réévaluation effectuée à la constitution du Groupe, ainsi que dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition ("PPA") des entités acquises par le Groupe

Bilan consolidé

Notes	en K€	Valeur brute	Amorts & provisions	31-déc-22	31-déc-21
				Valeur nette	Valeur nette
13.2	Immobilisations incorporelles	351 084	(101 817)	249 267	218 052
13.1	dont écarts d'acquisition	164 806	(36 530)	128 275	118 414
13.3	Immobilisations corporelles	409 844	(277 512)	132 332	129 634
13.5	Immobilisations financières	16 426	(853)	15 573	7 545
13.4	Titres mis en équivalence	519	-	519	501
	Total des actifs non courants	777 873	(380 182)	397 691	355 732
14.1	Stocks et encours	46 836	(1 354)	45 482	43 442
14.2	Clients et comptes rattachés	398 017	(27 418)	370 599	338 944
14.3	Autres créances et comptes de régularisation	70 095	(1 134)	68 961	68 181
15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	148 751	-	148 751	181 456
	Total des actifs courants	663 699	(29 906)	633 793	632 022
	TOTAL ACTIF	1 441 572	(410 088)	1 031 484	987 755

Notes	en K€	31-déc-22	31-déc-21
16	Capital	231 442	215 864
	Primes liées au capital	100 642	66 760
	Réserves	71 203	63 964
	Réserves de conversion groupe	(2 777)	(1 475)
	Résultat de l'exercice	21 226	8 267
	Capitaux propres - part du groupe	423 736	353 381
	Capitaux propres - part des minoritaires	16 301	9 623
	CAPITAUX PROPRES (GROUPE et MINORITAIRES)	440 037	363 004
17.1	Autres provisions pour risques et charges	83 909	82 275
18	Emprunts et dettes financières	94 170	147 256
18	Autres dettes financières	2 484	2 330
18	Concours bancaires créditeurs	600	422
20	Dettes fournisseurs	88 765	84 138
	Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	3 059	2 058
21	Autres dettes et comptes de régularisation	118 160	306 274
	Dettes	507 538	542 477
	TOTAL PASSIF	1 031 484	987 755

Tableau de flux de trésorerie consolidés

Notes	K€	2022	2021
	Résultat net consolidé	21 510	8 267
	Amortissements	33 529	28 078
	Provisions (hors actifs circulants)	202	2 386
	Changements de méthodes	503	371
	Résultat de cession net d'impôt	330	(6 727)
	Part des minoritaires des sociétés intégrées	2 929	1 616
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(86)	(104)
	Variation des impôts différés	(2 977)	(3 353)
	Capacité d'autofinancement	55 939	30 533
	Variation des stocks et encours	(664)	(4 380)
	Variation des postes clients (actifs / passifs)	(18 941)	7 702
	Variation des postes fournisseurs (actifs / passifs)	(5 652)	(1 109)
	Variation des autres créances et dettes (hors créances et dettes d'IS)	(5 431)	25 569
	ss-total avant créances et dettes d'impôt sur les sociétés	(30 689)	27 782
	Variation des autres créances / dettes d'impôts sur les sociétés	16 655	4 558
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	(14 034)	32 340
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	41 905	62 874
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(46 392)	(50 813)
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 559	19 639
	Acquisitions d'actifs financiers	(9 199)	(16 558)
	Cessions / diminutions des actifs financiers	965	11 661
13.4	Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	60	53
	Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(20 365)	(34 996)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(72 372)	(71 014)
	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(757)	(757)
	Augmentation de capital	446	97 708
	Augmentation des emprunts et autres dettes financières	59 286	75 573
	Diminution des emprunts et autres dettes financières	(61 846)	(98 561)
	Variation des comptes courants	170	(202)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 701)	73 761
	Incidence des variations de cours des devises	274	801
	Variation de la trésorerie nette	(32 893)	66 422
	<i>Trésorerie nette d'ouverture</i>	<i>181 030</i>	<i>114 608</i>
	Trésorerie nette de clôture	148 136	181 030

Variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves	Résultat	Total part groupe	Part des minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2020	184 688		(2 029)	88 456	(24 250)	246 865	3 296	250 161
Dividendes et affectation du résultat				(24 368)	24 246	(1 22)	(27)	(1 49)
Augmentation de capital	31 176	66 760		(86)		97 850	11	97 861
Résultat net consolidé				-	8 267	8 267	1 616	9 883
Variation de périmètre	-		(276)	63		(213)	3 952	3 739
Autres mouvements			830	(101)	4	733	775	1 508
Capitaux propres clôture 31/12/2021	215 864	66 760	(1 475)	63 964	8 267	353 381	9 623	363 004
Dividendes et affectation du résultat				8 241	(8 205)	36	(812)	(776)
Augmentation de capital	15 578	33 882			-	49 460	7	49 467
Résultat net consolidé				-	21 226	21 226	2 833	24 059
Variation de périmètre	-		(36)	598	(62)	500	4 011	4 511
Autres mouvements	-		(1 266)	400		(867)	639	(228)
Capitaux propres clôture 31/12/2022	231 442	100 642	(1 771)	71 303	31 226	433 734	15 301	449 037

Il n'existe pas d'action d'auto contrôle.

Notes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2022

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022	10
1.1 – VARIATIONS DE PERIMETRE SUR LA PERIODE.....	10
1.2 – AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation	11
2.1 – REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
2.2 – METHODES DE CONSOLIDATION.....	11
2.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPES.....	11
2.4 – DATE DE CLOTURE.....	11
2.5 – METHODES DE CONVERSION EN DEVISES	11
2.6 – ECARTS D'ACQUISITION.....	12
2.7 – REEVALUATION.....	13
2.8 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels).....	13
2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles.....	13
2.9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 – CONTRATS DE LOCATION	14
2.11 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
2.12 – STOCKS (AUTRES QUE LES ENCOURS LIES AUX AFFAIRES).....	14
2.13 – COMPTABILISATION DU RESULTAT SUR LES AFFAIRES	15
2.14 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS.....	15
2.15 – AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL	16
2.16 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS LIEES A LA REEVALUATION DES CONSTRUCTIONS LORS DE L'ENTREE DANS LE PERIMETRE	17
2.17 – PROVISIONS (HORS ENGAGEMENT DE RETRAITE), ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	17
2.18 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	17
2.19 – ACTIONS PROPRES	18
2.20 – EMPRUNTS BANCAIRES	18
2.21 – INSTRUMENTS FINANCIERS	18
2.22 – AUTRES PRODUITS, DOTATIONS AUX PROVISIONS, PARTICIPATION DES SALAIRES	18
2.23 – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	18
2.24 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	18
2.25 – APPORTS DE TITRES	19
Note 3 – Périmètre de consolidation	19
3.1 – SOCIETES DETENUES DIRECTEMENT PAR APAVE SA	19
3.2 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET INTEGREES PROPORTIONNELLEMENT	19
3.3 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
3.4 – INFORMATIONS PRO-FORMA LIEES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE 2022.....	20
Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	20
Note 5 – Production immobilisée	20

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes	20
Note 7 – Frais de recherche et développement	21
Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables	21
8.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	21
8.2 – CREANCES IRRECOURVABLES NETTES DES DOTATIONS / REPRISES	21
Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients).....	22
Note 10 – Résultat financier	22
Note 11 – Résultat exceptionnel	23
Note 12 – Impôt sur le résultat	24
12.1 – TAUX D'IMPOT	24
12.2 – DETAIL DE L'IMPOT COMPTABILISE	24
12.3 – RAPPROCHEMENT IMPOT THEORIQUE / IMPOT REEL	24
Note 13 – Actifs immobilisés	25
13.1 – ECARTS D'ACQUISITION	25
13.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
13.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
13.4 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28
13.5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28
Note 14 – Actifs circulants	28
14.1 – STOCKS ET EN-COURS	28
14.2 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	29
14.3 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	29
Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
Note 16 – Capital	30
Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels	30
17.1 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	30
17.2 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES	30
17.3 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	31
Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières	32
18.1 – ECHEANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	33
18.2 – ENDETTEMENT FINANCIER NET	33
18.3 – TAUX	33
18.4 – GARANTIES DONNEES LIEES AUX EMPRUNTS	33
Note 19 – Impôts différés	34
Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées	34
Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation.....	34
Note 22 – Effectifs.....	34
Note 23 – Engagements hors bilan	35
23.1 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE.....	35

23.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE	35
23.3 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE.....	35
Note 24 – Informations sur les parties liées.....	35
24.1 – REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	35
24.2 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	35
24.3 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES NON CONSOLIDEES OU AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS	35
Note 25 – Evènements postérieurs à la clôture	36
Note 26 – Détail du périmètre	37
Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes	40

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

APAVE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Courbevoie. L'activité du groupe est la maîtrise des risques, qui s'organise autour de 5 métiers : Inspection, Formation, Essais & mesures, Certification & labels, Conseils & accompagnement technique.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1.1 – Variations de périmètre sur la période

Au 31 décembre 2022 le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère :

- 109 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif auxquelles s'ajoutent 6 succursales, contre 106 filiales et 6 succursales au 31 décembre 2021
- 18 sociétés contrôlées conjointement, contre 14 au 31 décembre 2021
- 2 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, contre 2 au 31 décembre 2021.

La liste exhaustive de ces sociétés est reproduite en note 26 « Détail du périmètre ».

Les variations de périmètre ci-dessous sont intervenues au cours de l'exercice 2022 :

- Création d'une Division Digital regroupant les entités du groupe spécialisées dans maîtrise des risques numériques :
 - création d'une entité holding (Apave Digital),
 - acquisition à 50% de la société InspectForless (rebaptisée InspecXion) intervenant dans la mise en relation de clients avec des entreprises partenaires spécialisées dans les métiers de l'inspection, au travers d'une plateforme en ligne (marketplace) développée par la société,
 - transfert depuis la Division Apave Développement des entités Oppida Groupe, Oppida, LSTI, LSTI Worldwide et Sixfoissept
- Acquisition de 10% supplémentaires de la société Tecno Piemonte, par CPM Apave Italia, portant le total de la participation dans cette société à 80% (vs 70% en 2021)
- Acquisition (novembre 2022) à 55,51% d'une société basée à Lubjana en Slovénie (Numip), qui détient elle-même une participation à 100% dans une société basée également en Slovénie (Q-Techna). Ces 2 sociétés sont leader dans l'ingénierie, la construction, la maintenance et la production d'installations nucléaires et de traitement
- Acquisition (novembre 2022) à 100% des sociétés CAT 3AE Formations et C.A.T PRO basées à proximité d'Orléans et opérant dans le domaine de la formation professionnelle pour adultes, ainsi que le conseil et l'assistance technique aux entreprises dans le domaine de la formation

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») de ces entités seront réalisés dans un délai de 12 mois post acquisition (i.e. en 2023), comme le permet le règlement ANC 2020-01.

1.2 – Autres faits marquants de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par :

- Une activité soutenue, notamment dans le domaine de la Formation
- Un chiffre d'affaires en hausse de 8,9% par rapport à 2021
- Un EBITDA en hausse de 52,8% par rapport à 2021 (19,8% hors impact abondement FCPE et impacts divers en 2021)
- Un changement de convention collective au 1^{er} janvier 2022 : remplacement de la convention collective de la métallurgie par la convention collective SYNTEC. L'impact de cette nouvelle convention sur les comptes 2022 concerne notamment les indemnités de fin de carrière ainsi que les médailles du travail (cf note 2.15).
- La préparation de la restructuration juridique et opérationnelle des activités du groupe en France (projet Opéra) qui s'est traduit au 01/01/2023 par des apports partiels d'actifs des 4 entités régionales (Apave SudEurope, Apave Nord Ouest, Apave Parisienne, Apave Alsacienne) aux 2 entités créées en 2021 (Apave Exploitation France, Apave Infrastructures et Construction France)
- La mise en place d'un accord d'intéressement et d'un accord dérogatoire de participation des salariés au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES) Apave
- La mise en place d'un nouveau crédit syndiqué avec un pool constitué de 5 banques (cf note 18), consistant en plusieurs lignes de crédit confirmées d'un montant total de 250M€
- Le déploiement d'un nouvel outil métier (« Héraclès ») sur Apave Infrastructures et Construction France en totalité et sur Apave Exploitation France en partie (cf note 5).
- Des opérations sur le capital social d'Apave SA (cf note 16)

Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 – Référentiel comptable

APAVE applique, à compter du 1^{er} janvier 2021, la méthodologie des comptes consolidés définie par le nouveau règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Compte tenu de la forte volatilité de certains paramètres actuariels (principalement le taux d'actualisation), le groupe APAVE a décidé d'opter pour la méthode du corridor, qui consiste à différer les écarts actuariels, et à les reconnaître en résultat de manière étalée comme il ressort du détail de la provision nette fourni en note 17.2.

2.2 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles APAVE détient un contrôle conjoint avec un autre actionnaire sont intégrées proportionnellement. L'intégration proportionnelle conduit à ne constater les éléments du bilan, du compte de résultats, et les flux de trésorerie à hauteur de la quote-part détenue par le groupe APAVE.

Les sociétés dans lesquelles APAVE exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20% et 40% des droits de vote.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

En cas de cession des titres d'une filiale précédemment intégrée globalement, le compte de résultat de la filiale est consolidé jusqu'à la date de la perte de contrôle. La plus-value consolidée est déterminée par rapport à la valeur consolidée à cette date. Les écarts de conversion précédemment constatés en autres éléments du résultat global sont constatés dans la plus-value consolidée.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 26.

2.3 – Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, cessions d'actifs, provisions...) sont éliminés en consolidation.

2.4 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, à l'exception des entités suivantes : Certifer Australia et InspeXion (30 juin), Apave Assessment India, Geecy Apave Private et AETS India (31 mars), CAT PRO (31 octobre) et CA3E Formations (31 juillet).

2.5 – Méthodes de conversion en devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes d'APAVE est l'euro.

Conversion des transactions libellées en devises :

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de la clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion passif ne sont plus constatés en produit depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Les écarts de change sont rattachés depuis le 1^{er} janvier 2017 au résultat d'exploitation, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes, ...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats de couverture du risque de change au 31 décembre 2022 (idem 31 décembre 2021).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. La conversion des comptes de ces filiales est effectuée de la manière suivante :

- Les comptes de bilan (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les composantes des capitaux propres sont converties aux cours historiques,
- Les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période,
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées directement en réserves, dans une rubrique distincte intitulée « réserve de conversion ».
- Les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale.

Lors de la cession d'une société étrangère avec perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

Aucun pays dans lequel est installée une filiale du Groupe se trouvait en situation d'hyper inflation en 2022 (inflation cumulée sur les 3 dernières années supérieure à 100%).

2.6 – Ecart d'acquisition

Principes généraux :

Les fonds commerciaux acquis et non identifiables séparément sont traités comme des écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont calculés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation. Ils représentent la différence entre la valeur d'entrée (prix d'acquisition, valeur d'apport, frais d'acquisition nets d'impôts inclus), et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises.

Pour rappel, en application du règlement ANC 2015-07, le groupe a décidé de ne plus amortir à compter du 1^{er} janvier 2016 ses écarts d'acquisition sur 20 ans pour les écarts d'acquisition significatifs, et sur 5 ans pour les autres, mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci via un test de dépréciation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés au sein des immobilisations incorporelles (un détail est donné en annexe). Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provisions pour risques et repris en résultat sur une période de 5 ans. Les écarts d'acquisition considérés comme non matériels sont constatés en résultat immédiatement. Des tests de dépréciation sont effectués sur la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice, qui donne le cas échéant lieu à une dépréciation complémentaire. Le détail des écarts d'acquisition positifs est donné en note 13.1. Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs significatifs sur les exercices présentés.

Les tests de dépréciation sont effectués en regroupant les écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie (cf note 13.1). Les tests de dépréciation sur les principaux écarts d'acquisition sont réalisés en mettant en œuvre la méthode des flux de trésorerie actualisés (valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont actualisés sur un horizon explicite de 5 ans, avec prise en compte d'une valeur terminale. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation défini pour chaque UGT, intégrant les risques spécifiques propres à chaque UGT. En pratique, les principaux paramètres actuariels pris en compte sont :

- Un taux d'actualisation de 9,4% pour la France et 12,4% pour la Division International (en 2021 : respectivement 9,3% et 12,3%)
- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% pour la France et 2,5% pour la Division International (en 2021 : respectivement 1,5% et 2,5%)

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre de l'acquisition des titres des sociétés RHEXIS et TECHNO PIEMONTE et des groupes CAMAS et OPPIDA :

Conformément au délai d'affectation prévu par les textes, le groupe a finalisé, sur cet exercice, les travaux permettant d'allouer le prix des titres acquis en 2021, à l'ensemble des actifs et passifs sur la base de leur juste valeur. En effet, au 31 décembre 2021, l'estimation de la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables restait provisoire et a été finalisée au cours de cet exercice.

Les travaux menés, dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition, ont conduit à identifier les actifs suivants :

- o Marques
La méthode retenue est la méthode du taux de redevance (*Royalty Relief Method*)
- o Ecart d'évaluation immobilier
La méthode retenue est la valeur de marché
- o Relations commerciales
La méthode retenue est la méthode des surprofits (*excess earnings*)
- o Goodwill résiduel

Les conséquences de la modification des valeurs d'entrée des actifs et passifs acquis dans le délai d'affectation ont été comptabilisées en contrepartie des réserves de consolidation.

2.7 – Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels (hors entrées dans le périmètre).

2.8 – Immobilisations incorporelles

2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement liés à des projets répondant aux critères d'activation (faisabilité technique, intention d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, avantage économique probables attendus, disponibilité de ressources, capacité à évaluer de manière fiable les dépenses) sont immobilisés, lorsque l'impact est significatif. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, à leur coût de production, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- Pour leur coût d'acquisition en cas d'acquisition.
- Pour leur coût de production pour le Groupe en cas de production interne.

Comme indiqué ci-dessus, les fonds de commerce non identifiables séparément sont constatés en écarts d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés, s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les droits au bail ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 3 et 5 ans pour les logiciels métiers. Le projet « Ginkgo / Héraclès » (cf note 5), projet très structurant pour le groupe, est amorti linéairement sur une durée de 7 ans (durée d'utilité estimée).

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

2.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, à leur coût de fabrication, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en capitaux propres. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en autres produits d'exploitation.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

⇒ Gros œuvre	25 à 30 ans
⇒ Second œuvre	10 à 15 ans
⇒ Agencements, installation divers	10 ans
⇒ Matériels techniques	5 à 8 ans
⇒ Matériels de transport	5 ans
⇒ Matériels de bureau	4 à 6 ans
⇒ Matériels informatiques	4 à 5 ans
⇒ Mobiliers de bureau	6 à 8 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Aucune modification significative n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Les coûts d'acquisition des actifs (droits de mutation ...) sont activés.

2.10 – Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de crédit-bail, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la pratique des normes ANC 2020-01 (ex : transfert automatique ou hautement probable de la propriété à la fin du bail, existence d'une option d'achat intéressante, la durée, la durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur, la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail).

Les contrats de crédit-bail répondant aux critères du règlement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de crédit-bail et assimilés sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. La contrepartie étant constatée en dettes financières. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.11 – Immobilisations financières

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de titres des sociétés non consolidées,
- de dépôts et cautionnements,
- de prêts et créances immobilisées.

Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.12 – Stocks (autres que les encours liés aux affaires)

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires. Les stocks d'en-cours de production (comprenant notamment les encours liés aux contrats constatés selon la méthode de l'achèvement, cf note 2.13) et de produits

finis sont valorisés au coût standard de production. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau d'activité normal ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte d'indices de pertes de valeur tels que les perspectives de ventes, et/ou de consommation, ou l'antériorité des stocks.

2.13 – Comptabilisation du résultat sur les affaires

Comptabilisation du résultat sur les affaires :

Le Groupe distingue les contrats de courte durée et les contrats de longue durée. La distinction entre courte et longue durée dépend de plusieurs critères (activité, durée, montant).

Les **contrats de courte durée** sont comptabilisés selon la méthode à l'achèvement. Une facture à établir est constatée à la clôture, si l'affaire a été clôturée, mais non encore facturée. Dans les autres cas, les travaux en cours liés aux contrats de courte durée sont comptabilisés en stocks au bilan et les variations sont constatées en variation de stocks au compte de résultat.

Les **contrats de longue durée** sont comptabilisés en fonction de la méthode à l'avancement, lorsque les conditions définies par les principes comptables (estimation du résultat prévisionnel, ...) sont respectées. Dans ce cas, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge à l'avancement.

Lorsque le montant déterminé selon la méthode de l'avancement est inférieur aux montants déjà facturés, un produit constaté d'avance est constaté pour le montant net (cf infra). Dans le cas contraire, l'écart est constaté en travaux restant à facturer, compris dans les factures à établir des comptes clients au bilan ; l'impact des variations de travaux restant à facturer est constaté en chiffre d'affaires au compte de résultat.

Produits constatés d'avance :

Les montants facturés d'avance (notamment dans le cas des contrats de courte durée non clôturés, et des contrats d'abonnement), ou lorsque le montant déterminé selon la règle de l'avancement est inférieur au montant du chiffre d'affaires déjà facturé, sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Avances financières :

Les avances financières reçues des clients sont constatées dans une rubrique spécifique, comprise dans les autres dettes.

Provisions (cf. note 17) :

→ Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation est constatée, en fonction de la situation du client :

- les clients douteux (redressement judiciaire,...) et les clients contentieux (procédure contentieuse engagée,...) sont généralement provisionnés à 100% sauf situation particulière (garantie confirmée,...),
- les autres clients sont provisionnés en fonction des retards de règlement, à des taux compris entre 20% (à partir de 6 mois de retard) et 100% (au-delà de 24 mois de retard) pour les sociétés françaises.

→ Provisions pour risques et charges :

Lorsque les données prévisionnelles mises à jour par affaire mettent en évidence une perte, une provision pour pertes à terminaison est constatée en provisions pour risques et charges.

2.14 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Une information spécifique est donnée en annexe sur la trésorerie ou les placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.15 – Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Les régimes à cotisations définies correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise, aux engagements de retraite à titre principal ou complémentaire, et aux régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, constatées au prorata de l'ancienneté acquise, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Paramètres	31-déc-22	31-déc-21
taux actualisation	3,70%	1,10%
taux croissance salaires	2,5%-3%	0,9%-2%
taux charges sociales	34%-47%	35%-46%
taux mortalité	TF 18-20	TF 17-19
taux turn-over	par société MAJ en 2022	par société MAJ en 2021

Afin de déterminer le taux d'actualisation, le Groupe a analysé les différents taux existants liés aux émissions obligataires présentant un risque marginal (Ibbox, ...) et a retenu un taux d'actualisation tenant compte de la durée (10,6 ans).

Le groupe a opté pour différer les écarts actuariels, en appliquant la méthode du « Corridor ».

Les écarts actuariels sont constatés en résultat lorsque le montant des écarts actuariels différés à l'ouverture de l'exercice est supérieur au montant le plus élevé, calculé à l'ouverture de l'exercice, entre 10% de l'engagement global et 10% de la juste valeur des actifs du régime. Dans ce cas, le montant constaté en résultat correspond à cet excédent divisé par la durée d'activité moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits. L'engagement est constaté au bilan en provisions pour risques et charges, pour le montant de l'engagement total, ajusté des écarts actuariels, du coût des services passés différés et de la juste valeur des fonds dédiés au financement des engagements.

La ventilation de la charge entre ses différentes composantes (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels, ...) est donnée en annexe.

Impact du changement de convention collective au 1^{er} janvier 2022

Le groupe Apave a engagé en 2021 des démarches visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'Apave SA, qui ont abouti à la mise en place d'un socle social commun. Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022, la convention collective de la Métallurgie s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le changement de convention collective applicable au 1^{er} janvier 2022 a généré une augmentation de l'engagement groupe d'environ 22,5 M€ (cf note 17.2).

Ce changement a été pris en compte au 31 décembre 2021 comme un changement de régime. L'impact est étalé à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la durée moyenne d'acquisition résiduelle des droits pondérés de l'engagement (cf supra).

Ainsi, ce changement n'a pas eu d'incidence sur le montant de la provision nette constatée en 2021.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages incluent notamment les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en tenant compte d'hypothèses actuarielles, lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat. Dans le cadre du passage à la convention Syntec, l'engagement au 01/01/2022 au titre des médailles du travail a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.16 – Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre

Compte tenu de l'impact très significatif de la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation des 5 entités (cf note 13.3), le complément de dotation aux amortissements lié à cet écart de réévaluation a été présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.17 – Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement :

- Les provisions pour risques liées aux affaires (responsabilité civile, franchise matériels, ...), déterminées en fonction des franchises prévues dans les contrats d'assurance,
 - les provisions pour risques spécifiques clients, liées à des litiges commerciaux, déterminées au cas par cas,
 - les provisions pour prestations restant à fournir, lorsque l'affaire a été clôturée, déterminées sur la base des travaux restant à effectuer,
 - les provisions pour pertes à terminaison, sur la base du résultat ré estimé par affaires (cf. note 2.13),
 - les provisions pour autres litiges (notamment litiges prud'homaux) qui sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour restructurations, qui sont constatées dès que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, et que la mise en œuvre interviendra dans des délais courts,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes,
- Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales dans les comptes sociaux des filiales sont éliminées en consolidation. Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.18 – Impôts sur les bénéfices

Impôts exigibles

Depuis le 01/01/2022, la tête du groupe d'intégration fiscale est l'entité mère de Apave SA, HOLDAPAVE. Auparavant, la tête du groupe d'intégration fiscale était Apave SA.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extourne des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cessions internes, indemnités de départs à la retraite non comptabilisées en social, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, où lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs dont les échéances sont proches, ou en cas de possibilités de gestion fiscale à l'initiative du groupe.

Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe, qui ne dépasse généralement pas 5 ans. L'analyse est effectuée au niveau du groupe fiscal dans le cas des sociétés

comprises dans un même périmètre d'intégration fiscale sauf dans le cas des différences temporaires utilisables au niveau de l'entité. Les possibilités d'imputation sur des résultats futurs tiennent compte des règles existantes en matière d'utilisation de déficits fiscaux (plafonnement, ...).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 – Actions propres

Il n'existe pas d'actions propres à la clôture 2022 et 2021 au niveau d'APAVE S.A.

2.20 – Emprunts bancaires

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

2.21 – Instruments financiers

Le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture sur les exercices présentés.

2.22 – Autres produits, dotations aux provisions, participation des salariés

Les transferts de charges sont présentés autres produits d'exploitation. Les dotations aux provisions sont présentées nettes des reprises. La participation des salariés est présentée en résultat d'exploitation.

2.23 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession des actifs, y compris des titres consolidés,
- les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- les coûts nets liés à des restructurations significatives (fermetures de sites, plan social,...),
- les coûts liés à un litige exceptionnel dans son montant.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.24 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie est présenté conformément à la méthodologie des comptes consolidés.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive cédée / acquise,
- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité, et ceux liés aux intérêts versés sont présentés en flux liés au financement.

2.25 – Apports de titres

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre des apports de titres effectués le 27 février 2011 :

Les apports des titres des 5 entités ont été réalisés aux valeurs réelles. La valeur réelle de chaque entité a été déterminée par un expert. Les valeurs d'apports ont été confirmées par un commissaire aux apports intervenu dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, liée aux apports.

L'affectation du prix d'acquisition a été effectuée sur la base de l'analyse de l'expert. Cette analyse a conduit à identifier des écarts de réévaluation essentiellement sur les postes suivants : constructions (sur la base d'un rapport effectué par un expert immobilier intervenu en 2010 sur le Groupe, dans la perspective du rapprochement des 5 entités), engagements de fin de carrière, retraitements d'homogénéisation des principes comptables (notamment sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et les dépréciations / provisions), réévaluation de certaines dettes financières à la juste valeur, et impôts différés correspondants.

L'écart entre la valeur d'apport et la juste valeur de chacune des 5 entités a été affecté en écarts d'acquisition, dont le détail par entité est rappelé ci-dessous :

en K€	% des titres acquis	Valeur des titres reçus par apports	Ecarts d'acquisition
APAVE SUDEUROPE SAS	100,00%	64 000	28 629
APAVE NORD OUEST SAS	99,98%	53 984	20 527
APAVE INTERNATIONAL SAS	100,00%	19 000	11 641
APAVE PARISIENNE SAS	100,00%	57 000	18 433
APAVE ALSACIENNE SAS	100,00%	28 000	1 960
TOTAL		221 984	81 190

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Sociétés détenues directement par Apave SA

Le détail du périmètre de consolidation est donné en note 26.

Sociétés détenues directement par Apave SA

Sociétés	Méthode Consolidation	% d'intérêt		% de contrôle	
		déc-22	déc-21	déc-22	déc-21
APAVE Exploitation France	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Infrastructure et Construction France	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE DIGITAL	Intégration Globale (IG)	100%		100%	
APAVE Alsacienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Parisienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Nord Ouest SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Sud-Europe SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Développement	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE International SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OSAC	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

3.2 – Sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement

Les sociétés mises en équivalence sont :

- ISQ E-Learning : Taux de contrôle de 35%
- Certifer Algérie : Taux de contrôle de 37,69%

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont :

- Certifer SA, détenue à 49% en direct depuis le 21 décembre 2017 ainsi que les 13 entités détenues par Certifer SA
- LSTI, détenue à 49% par Apave Digital, ainsi que sa filiale LSTI Worldwide
- SixFoisSept, détenue à 50% par Apave Digital
- InspeXion, détenue à 50% par Apave Digital

3.3 – Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre suivantes sont intervenues sur l'exercice :

- o Création d'une Division Digital regroupant les entités du groupe spécialisées dans maîtrise des risques numériques :

- création d'une entité holding (Apave Digital),
- acquisition à 50% de la société InspectForless (rebaptisée InspeXion) intervenant dans la mise en relation de clients avec des entreprises partenaires spécialisées dans les métiers de l'inspection, au travers d'une plateforme en ligne (marketplace) développée par la société,
- rachat à la société Apave Développement SAS des entités Oppida Groupe, Oppida, LSTI, LSTI Worldwide et Sixfoissept
- Acquisition de 10% supplémentaires de la société Tecno Piemonte, par CPM Apave Italia, portant le total de la participation dans cette société à 80% (vs 70% en 2021)
- Acquisition à 55,51% d'une société basée à Lubjana en Slovénie (Numip), qui détient elle-même une participation à 100% dans une société basée également en Slovénie (Q-Techna). Sociétés leader dans l'ingénierie, la construction, la maintenance et la production d'installations nucléaires et de traitement
- Acquisition à 100% des sociétés CAT 3AE Formations et C.A.T PRO basées à proximité d'Orléans et opérant dans le domaine de la formation professionnelle pour adultes, ainsi que le conseil et l'assistance technique aux entreprises dans le domaine de la formation

3.4 – Informations pro-forma liées aux variations de périmètre 2022

Les impacts liés aux variations de périmètre 2022 étant relativement peu significatifs (les acquisitions réalisées en 2022 ont généré un chiffre d'affaires de 6,8 M€ et un EBITDA de 0,6 M€), aucune information pro-forma n'est donnée sur le compte de résultats 2021. Les impacts sur les variations de périmètre sont présentés spécifiquement dans les tableaux de mouvements du bilan et sur une ligne spécifique du tableau de flux de trésorerie.

Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires ventilé par zones géographiques est donné dans le tableau ci-dessous :

En Keuros	Total	Europe	Afrique	Asie	Océanie	Moyen-Orient	Amérique	Océan Indien
2022	1 077 414	976 334	64 537	10 025	8 045	11 147	1 743	5 582
2021	989 161	868 535	67 890	16 533	5 067	12 791	13 633	4 712

Note 5 – Production immobilisée

La production immobilisée 2022 est principalement liée aux projets informatiques. Elle s'élève à 24 115 K€ en 2022 (27 110 K€ en 2021).

La production immobilisée provient principalement du projet « Gingko / Héraclès » qui vise à :

- l'uniformisation de l'outil de gestion des affaires « Héraclès », basé sur la technologie Mainta,
- l'intégration d'un modèle de données unique avec deux impératifs : la qualité des données et la satisfaction clients (One Data),
- la ré-urbanisation du système d'information pour simplifier les échanges entre les différentes « briques » logicielles,
- l'externalisation des infrastructures vers le Cloud pour gagner en sécurité.

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués principalement d'honoraires, de frais de postes et télécommunications, de frais bancaires.

En Keuros	2022	2021
Achats consommés et variations de stocks	(40 147)	(33 169)
Sous-traitance et assimilés	(134 722)	(128 101)
Locations immobilières	(22 228)	(23 377)
Locations autres	(36 389)	(31 669)
Entretien et maintenance	(20 349)	(20 790)
Assurances	(24 106)	(20 920)
Personnel extérieur	(2 538)	(2 254)
Frais de transports	(57 820)	(48 309)
Autres achats et charges externes	(38 684)	(36 959)
Total	(376 983)	(345 548)

Note 7 – Frais de recherche et développement

Le Groupe a essentiellement une activité de services. Certaines filiales ont une activité de recherche et développement, dont l'impact est globalement non significatif.

Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables

8.1 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont donnés dans le tableau ci-après :

En Keuros	2022	2021
Transferts de charges	9 164	8 478
Autres produits d'exploitation	5 205	2 944
Autres charges d'exploitation	(2 755)	(2 159)
Total	11 614	9 262

Les transferts de charges correspondent essentiellement aux remboursements reçus (au titre des dépenses de formation, des indemnités de départ remboursées par les fonds, ...) et des avantages en nature au titre des véhicules.

Les charges d'exploitations sont principalement liées aux sinistres, provisionnés pour l'essentiel, et les régularisations diverses et incluent des pertes de changes relatives à des opérations commerciales (530 K€ en 2022 et 223 K€ en 2021). Les autres produits d'exploitation intègrent notamment des régularisations diverses (extournes de clients créditeurs anciens, ...) et des gains de changes relatifs à des opérations commerciales (1 966 K€ en 2022 et 290 K€ en 2021).

8.2 – Créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises

L'impact des créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises est en diminution (1 190 K€ en 2022 vs 2 649 K€ en 2021).

Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients)

Les dotations nettes aux provisions sur actifs circulants sont données dans le tableau ci-après :

En Keuros	2022	2021
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(6 010)	(5 279)
Dotation nette aux provisions sur stocks et encours	88	(250)
Dotation nette aux provisions sur autres actifs circulants	(92)	(27)
Total	(6 014)	(5 556)

L'augmentation de la dotation nette aux provisions pour risques et charges entre 2022 et 2021 (+ 731 K€) provient de la hausse de la dotation nette aux provisions pour indemnités de fin de carrière (+ 3 135 K€), conséquence du passage à la convention Syntec au 01/01/2022 (cf note 2.15).

Note 10 – Résultat financier

Le détail des produits et charges financières est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2022	2021
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	79	0
Produits des placements de trésorerie et assimilés	678	123
Produits de change	4 804	3 918
Reprises de provisions	351	2 028
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	402	575
Autres produits financiers	414	1 106
Total des produits financiers	6 326	7 175
En Keuros	2022	2021
Intérêts sur emprunts et assimilés	(4 503)	(2 808)
Pertes de change	(3 771)	(1 186)
Dotations aux provisions	(360)	(361)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(122)	(360)
Autres charges financières	(914)	(3 258)
Total des charges financières	(5 548)	(7 613)
Résultat financier	(3 222)	(438)

Note 11 – Résultat exceptionnel

Le détail des produits et charges exceptionnel est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2022	2021
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1 926	401
Produits de cession des actifs incorporels et corporels	7 559	19 639
Produits de cession des actifs financiers	223	10 397
Reprises de provisions exceptionnelles	8 202	8 933
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	8 202	8 933
Autres produits exceptionnels	31	18
Total des produits exceptionnels	17 941	39 388
En Keuros	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(14 106)	(14 086)
VNC des actifs incorporels et corporels cédés	(962)	(6 762)
VNC des actifs financiers cédés	(1 143)	(15 198)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(3 321)	(5 637)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(3 321)	(5 610)
Autres charges exceptionnelles	8	58
Total des charges exceptionnelles	(19 524)	(41 625)
Résultat exceptionnel	(6 583)	(2 237)

Le résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion se décompose ainsi :

En Keuros	2022	2021
Produits exceptionnels divers sur opérations de gestion	946	799
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	524	403
Autres produits exceptionnels	455	(802)
Charges exceptionnelles diverses sur opérations de gestion	(4 221)	(1 587)
Pénalités et amendes	(57)	(29)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(707)	(838)
Autres charges exceptionnelles (restructurations)	(9 126)	(11 631)
Total du résultat exceptionnel sur opérations de gestion	(12 181)	(13 685)

En 2021, la VNC des actifs financiers cédés correspond principalement aux actions propres Apave SA (actions achetées à l'actionnaire Holdapave) et revendu le même jour au FCPE Apave Horizon (Plan d'Epargne Entreprise mis en place pour la France le 23/12/2021) : actions propres achetées pour un montant de 14,766 K€ et cédées pour un montant de 10,336 K€. Ce dernier montant est inclus dans les produits de cession des actifs financiers, en 2021.

Les charges exceptionnelles diverses sur opérations de gestion ainsi que les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion incluent notamment les coûts encourus au titre du projet Opéra (1,9)M€, des indemnités transactionnelles de dirigeants pour un montant de (1,2) M€, le transfert en exceptionnel du résultat des entités liquidées à l'international pour un montant de (1,1) M€, des double loyers pour un montant de (1,0)M€, le règlement d'un redressement URSSAF pour un montant de (2,9)M€ (la reprise de la provision constituée en 2021 pour un montant de 2,9M€ étant constatée en « reprises de provisions exceptionnelles »).

Note 12 – Impôt sur le résultat

12.1 – Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différée, s'élève à 25 % en 2022 et 27,5 % en 2021.

L'intégration fiscale a permis au groupe Apave de réaliser une économie d'impôt de 4 676 K€ sur l'exercice 2021.

A compter de 2022, le groupe perd le bénéfice de l'intégration fiscale, qui se situe désormais au niveau de HOLDAPAVE.

L'impôt différé à long terme est constaté à 25% au 31 décembre 2022 (idem 31 décembre 2021).

12.2 – Détail de l'impôt comptabilisé

En Keuros	2022	2021
Impôt exigible	(19 383)	(11 989)
Impôt différé	2 647	3 267
Total impôt	(16 736)	(8 722)

12.3 – Rapprochement impôt théorique / impôt réel

En Keuros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat Net	21 226	8 267
Intérêts minoritaires	2 833	1 618
Impôts sur les bénéfices	16 736	8 722
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(86)	(104)
Charges et produits sur écarts d'acquisition	(340)	847
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	40 368	19 349
Charge d'impôt théorique à	(10 092)	(5 321)
Différences permanentes	(2 486)	171
Reports déficitaires antérieurs activés	124	0
Reports déficitaires non activés	(4 042)	(955)
Différence de taux d'impôt	(384)	(541)
Credit d'impôt (dt CICE) et retenue à la source	(424)	(597)
Impôt forfaitaire - sociétés étrangères	(29)	0
Autres	596	(1 479)
Charge d'impôt réelle	(16 736)	(8 722)
Taux d'impôt effectif	-41,46%	-45,08%

Note 13 – Actifs immobilisés

13.1 – Ecart d'acquisition

Le Groupe a organisé son activité autour de 5 pôles :

Pôle France avec les 4 entités suivantes : Apave Parisienne, Apave Sud-Europe, Apave Nord-Ouest, Apave Alsacienne et leurs filiales

Pôle Développement regroupant Apave Développement et ses filiales

Pôle Digital regroupant Apave Digital et ses filiales

Pôle International regroupant Apave International et ses filiales

Pôle OSAC

Ces pôles constituent les unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe APAVE. Comme indiqué en note 2.6, le groupe a décidé de ne plus appliquer d'amortissement mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci, via un test de dépréciation. Celui-ci a conduit le groupe à déprécier des écarts d'acquisition à hauteur de 1 000 K€ en 2021.

En K€	2022	2021
Au 1er Janvier	118 414	94 881
Acquisitions	13 674	29 801
Dépréciation	—	(1 000)
Autres	(3 813)	(5 268)
Au 31 décembre	128 275	118 414

en K€	Valeur Brute	Cumul Amort & Deprec.	dec-21	Dépréciation	Entrée de périmètre	Reclassements	écarts de conversion et Autres	dec-22
APAVE SUDEUROPE SAS	30 052	(7 047)	23 005	-	-	-	-	23 005
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	1 497	(1 497)	-	-	-	-	-	-
APAVE INTERNATIONAL SAS	12 060	(12 060)	-	-	-	-	-	-
APAVE NORD-OUEST SAS	20 527	(5 130)	15 397	-	-	-	-	15 397
APAVE PARISIENNE SAS	18 433	(4 610)	13 823	-	-	-	-	13 823
APAVE ALSACIENNE SAS	1 960	(490)	1 470	-	-	-	-	1 470
CAT 3AE FORMATIONS	-	-	-	-	321	-	-	321
C.A.T. PRO	-	-	-	-	389	-	-	389
INSPECTFORLESS	-	-	-	-	2 423	-	-	2 423
SOPEMEA	8 511	-	8 511	-	-	-	-	8 511
RSE FRANCE	89	(89)	-	-	-	-	-	-
PARC	3 285	-	3 285	-	-	-	-	3 285
CERTIFER (IP > 2017)	603	-	603	-	-	-	-	603
CERTIFER ITALIA	118	-	118	-	-	-	-	118
BELGORAIL	1 608	-	1 608	-	-	-	-	1 608
AEMC	859	-	859	-	-	-	-	859
AEMC LAB	1 288	-	1 288	-	-	-	-	1 288
VARIABLE	5 754	(1 000)	4 754	-	-	-	-	4 754
BCS	936	-	936	-	-	-	-	936
BLUE2BGREEN	146	-	146	-	-	-	-	146
AEBT	1 231	-	1 231	-	-	-	-	1 231
ERC GmbH	330	-	330	-	-	-	-	330
SIXFOISSEPT SAS	373	-	373	-	-	-	-	373
AXESSIM	1 338	-	1 338	-	150	-	-	1 488
HHC DRS B.V. (Pays-Bas)	1 611	-	1 611	-	120	-	-	1 731
HHC / DRS Deutschland (Allemagne)	10	-	10	-	-	-	-	10
RHEXIS	1 409	-	1 409	-	-	-	(443)	967
OPPIDA GROUPE SAS	13 259	-	13 259	-	-	(11 767)	(1 492)	11 767
OPPIDA SAS	996	-	996	-	-	11 767	-	12 763
LSTI	1 644	-	1 644	-	-	-	-	1 644
LSTI WORLDWIDE	535	-	535	-	-	-	-	535
ICA CONSULTING	8 477	-	8 477	-	635	(5 798)	(3 315)	1 473
INSTITUT AERO FORMATION	-	-	-	-	-	5 473	-	5 473
AERO TRAINING CENTER	-	-	-	-	-	325	-	325
APAVE CERTIFICATION ITALIA	1 426	-	1 426	-	-	-	-	1 426
APAVE MARE	170	(149)	21	-	-	-	0	21
APAVE JAPAN	162	(130)	32	-	-	-	1	33
APAVE MAGYARORSZAG (Hungary)	1 423	(1 000)	423	-	-	-	(423)	-
AGTS COTE D'IVOIRE	410	(407)	3	-	-	-	-	3
AGTS SENEGAL	68	-	68	-	-	-	-	68
APAVE ASSESSMENTS INDIA	1 566	(1 566)	-	-	-	-	-	-
GEECY APAVE PRIVATE	1 736	(1 737)	-	-	-	-	-	-
APAVE GULF	1 690	(500)	1 190	-	-	-	-	1 190
EUROCONTROL SA	7 693	-	7 693	-	-	-	(318)	7 375
TECNO PIEMONTE Spa	195	-	195	-	-	-	-	195
NUMIP	-	-	-	-	10 542	-	-	10 542
OSAC	460	(115)	345	-	-	-	-	345
Total Goodwill	155 940	(37 527)	118 414	-	13 830	0	(5 989)	126 255

13.2 – Immobilisations incorporelles

En K€	31-dec-21	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecarts de conversion	Autres	31-dec-22
Concessions, brevets & droits similaires	50 936	(15)	2 402	(4 358)	35 565	(10)	3	74 523
Droit au bail	126	-	-	-	-	3	-	129
Fonds commercial	0	-	-	-	-	-	-	0
Ecart d'acquisition	155 941	12 251	-	-	(5 567)	4	-	162 629
Immobilisations incorporelles en cours	53 912	-	22 996	-	(34 360)	-	-	42 548
Avances et acomptes s/immos. incorporelles	186	25	278	(12)	(234)	0	-	243
Autres immobilisations incorporelles	10 715	97	40	(10)	7 887	108	-	18 837
Valeur brute	311 816	12 358	25 716	(4 381)	3 291	106	3	351 084
Amortissements des concessions et droits similaires	(53 502)	15	(11 481)	4 356	(22)	7	(1)	(60 627)
Amortissements des autres immo	(809)	(17)	(1 381)	8	(34)	(3)	-	(2 236)
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(37 527)	1 000	-	-	-	(3)	-	(36 530)
Autres amortissements sur Immo. Incorp.	(1 926)	-	(541)	46	-	(1)	-	(2 423)
Amortissement	(93 764)	997	(13 402)	4 409	(57)	(0)	(1)	(101 817)
Valeur nette	218 052	13 355	12 314	28	3 234	106	2	249 267

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à :

○ Apave SA	22 656 K€	(développements informatiques)
○ Pôle Apave Développement	1 329 K€	(développements informatiques)

13.3 – Immobilisations corporelles

En K€	31-déc-21	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecart de conversion	Autres	31-déc-22
Terrains	7 596	166	-	(146)	-	27	-	7 633
Aménagements des terrains	568	-	71	-	(7)	-	-	632
Constructions	159 517	280	77	(3 575)	289	(261)	-	156 248
Installations, agencements, aménagements constructions	36 323	48	1 423	(5 267)	335	(8)	-	32 855
Matériels et instruments de mesure	128 603	1 194	7 881	(6 168)	81	(149)	-	131 442
Matériels de transport	9 844	(140)	1 480	(738)	10	63	-	10 519
Matériel et mobiliers de bureau	40 371	(208)	2 664	(3 165)	495	(37)	-	40 010
Immobilisation corporelles en cours	6 183	44	6 552	(147)	(51)	0	-	12 581
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	462	-	345	-	(403)	-	-	404
Autres immobilisations corporelles	16 080	(31)	1 667	(282)	(115)	0	-	17 319
Valeur brute	405 546	1 353	22 160	(19 488)	636	(364)	-	408 887
Amortissements des aménagements de terrains	(468)	-	(20)	-	1	-	-	(487)
Amortissements des constructions	(100 504)	-	(6 173)	3 332	55	34	0	(103 294)
Amortissements des IAA de constructions	(24 357)	3	(1 664)	5 049	(1 569)	6	(0)	(21 333)
Amortissements des matériels de transports	(6 786)	110	(1 279)	719	(42)	(20)	0	(7 288)
Amortissement Mobilier de bureau	(32 667)	171	(2 705)	3 126	347	30	0	(31 898)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(101 875)	19	(7 528)	6 103	1 437	107	(0)	(103 254)
Prov.dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	(9 255)	27	(1 191)	301	(389)	1	(0)	(10 307)
Amortissements et dépréciations	(275 912)	330	(20 560)	18 631	(161)	160	0	(277 512)
Valeur nette	129 634	1 683	1 600	(856)	475	(204)	0	132 332

Les principales acquisitions de l'exercice portent sur du matériel et du mobilier pour APAVE Parisienne (916 K€), APAVE Nord-Ouest (2 265 K€), APAVE Sud-Europe (2 651 K€), le pôle Apave Développement (2 342 K€) ainsi que le pôle Apave International (2 691 K€).

Les immobilisations corporelles en-cours correspondent principalement aux travaux concernant la réhabilitation du bâtiment de la rue Salneuve sur Apave Parisienne (4 276 K€).

Les matériels correspondent à des matériels et outillages de mesure (liés aux laboratoires), des matériels pédagogiques, etc. Les dotations aux amortissements et dépréciation sont constatées en résultat d'exploitation.

Il n'y a pas eu de frais financier activés dans les immobilisations comptabilisées au bilan du groupe.

Les immobilisations corporelles financées par crédit-bail concernent essentiellement les constructions et les matériels. Le détail des valeurs brutes et des amortissements est donné dans le tableau ci-après :

En K€	31-déc-21	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Ecart de conversion	Autres	31-déc-22
Terrains	1 620	-	-	-	(46)	1 574
Aménagements des terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	19 923	-	-	37	(668)	19 292
Installations, agencements, aménagements constructions	-	-	-	-	-	-
Matériels et instruments de mesure	14 443	-	-	-	(3 223)	11 220
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobiliers de bureau	11 253	-	-	-	(2 262)	8 991
Autres immobilisations corporelles	495	-	-	-	-	495
Valeur brute	47 734	-	-	37	(6 199)	41 572
Amortissements des aménagements de terrains	-	-	-	-	-	-
Amortissements des constructions	(15 779)	-	(486)	(12)	642	(15 635)
Amortissements des IAA de constructions	(51)	-	-	-	-	(51)
Amortissements des matériels de transports	-	-	-	-	-	-
Amortissement Mobilier de bureau	(11 748)	-	(36)	-	2 794	(9 990)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(13 440)	-	(468)	-	3 184	(13 724)
Prov.dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	-	-	-	-	(495)	(495)
Amortissements et dépréciations	(41 018)	-	(990)	(12)	6 125	(35 895)
Valeur nette	6 716	-	(990)	25	(774)	5 676

13.4 – Sociétés mises en équivalence et autres immobilisations financières

En K€	31-déc-21	Quote-part dans les résultats 2022	Distribution	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31-déc-22
ISQ E-LEARNING	412	89	(60)	-	-	441
CERTIFER ALGERIE	89	(3)	-	6	(14)	78
Valeur nette	501	86	(60)	6	(14)	519

Le chiffre d'affaires, le résultat net et les capitaux propres des filiales mises en équivalence ne sont pas communiqués, compte tenu de leur impact non significatif.

13.5 – Immobilisations financières

En K€	31-déc-21	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31-déc-22
Titres de participations consolidés	42	1 241	(0)	0	(0)	1 283
Titres de participation hors groupe	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non consolidées	1 587	3 251	(311)	1	(12)	4 517
Autres titres immobilisés	1 313	1 046	(104)	-	(541)	1 714
Dépôts cautionnements et autres actifs financiers	5 601	3 739	(445)	7	10	8 911
Valeurs brutes	8 543	9 278	(860)	8	(543)	16 426
Provisions pour dépréciation titres de participations non consolidés	(19)	(0)	19	(0)	-	0
Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers	(979)	-	126	-	-	(853)
Provisions pour dépréciation	(998)	(0)	145	(0)	-	(853)
Valeur nette	7 545	9 278	(715)	8	(543)	15 573

Les sociétés non consolidées sont non significatives.

Note 14 – Actifs circulants

14.1 – Stocks et en-cours

En K€	2022	2021
Prestations de services en cours	43 719	43 753
Matières premières et autres approvisionnements	3 117	1 421
Valeur brute	46 836	45 174
Provisions pour dépréciation des prestations de services en-cours	(1 114)	(1 460)
Provisions pour dépréciation des matières premières et autres approvisionnements	(220)	(271)
Provisions pour dépréciation	(1 334)	(1 731)
Valeur nette	45 482	43 443

Les encours sont liés uniquement aux contrats de courte durée non clôturés.
Il n'y a pas eu de frais financiers activés dans les en-cours comptabilisés au bilan du groupe.

14.2 – Clients et comptes rattachés

En K€	2022	2021
Créances clients	398 017	369 035
dont factures à établir	72 832	66 012
Valeur brute	398 017	369 035
Dépréciation clients	(27 418)	(30 091)
dont provisions travaux à facturer	(1 909)	(1 587)
Dépréciations	(27 418)	(30 091)
Valeur nette	370 599	338 944

14.3 – Autres créances et comptes de régularisation

En K€	2022	2021
Fournisseurs débiteurs, acomptes fournisseurs	6 984	4 150
Créances sur personnel & organismes sociaux	1 954	2 135
Créances fiscales hors impôts sur les sociétés	24 690	23 926
Etat, impôt sur les bénéfices	1 288	12 615
Charges constatées d'avance	16 311	12 753
Créances sur cessions d'actifs	438	672
Impôts différés actifs	3 167	1 753
Autres créances	15 261	10 579
Valeur brute des actifs courants	70 094	68 583
Dépréciation autres créances courantes	(1 133)	(402)
Autres actifs courants	68 961	68 181

Les autres créances ont une durée essentiellement inférieure à un an. Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	2022	2021
Valeurs mobilières	28 228	9 983
Comptes courants bancaires et disponibilités	120 524	171 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	148 751	181 456
Concours bancaires créditeurs	(600)	(422)
Trésorerie passive	(600)	(422)
Trésorerie nette	148 151	181 034

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments. L'analyse de la variation de la trésorerie nette est fournie dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 16 – Capital

En K€	2022	2021
Capital social Apave SA - en KEUR	231 442	215 864
Nombre d'actions total	231 441 941	215 864 061
Valeur nominal en EUR	1	1

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle ni d'actions à droit de vote double. La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

En date du 07/12/2022, le Conseil d'Administration d'Apave SA a décidé d'augmenter le capital social de cette dernière pour un montant de 15 748 186€ (15 748 186 actions d'une valeur nominale de 1€) assorti d'une prime d'émission de 34 251 814€. L'augmentation de capital de 50 000 000€ (prime d'émission incluse) a été intégralement souscrite par HOLDAPAVE (cf note 18). Les 15 748 186 actions sont des actions de préférence rachetables, en tout ou partie, par Apave à compter de la date de cession de l'immeuble Salneuve (cf note 25) et pendant un délai de six mois suivant la date de cession de l'immeuble en question.

Au cours de la même réunion du Conseil et préalablement à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration d'Apave SA a décidé :

- de procéder à une réduction de capital d'un montant nominal de 170.306 € par voie d'annulation de 170.306 actions ordinaires d'Apave SA d'une valeur nominale de 1 €, qu'Apave SA avait rachetées auprès du FCPE Apave Horizon en juillet 2022
- que la différence entre (i) le prix d'achat des 170.306 actions ordinaires annulées (soit un montant global de 540.721,55 €) et (ii) le montant nominal total de la réduction de capital, correspondant à l'annulation des 170.306 actions ordinaires (soit 170.306 €), soit imputée sur le compte de primes d'émission, de fusion, d'apport

Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels

17.1 – Provisions pour risques et charges

En K€	31-déc-21	Variations de périmètre	Dotations expl.	Dotations excep.	Dotations	Reprises expl.	Reprises excep.	Reprises	Ecart de conversion	Autres mvts	31-déc-22
Provision pour risques clients (a)	37 902	462	7 503	788	8 291	(4 014)	(7 840)	(11 854)	(12)	87	31 744
Provisions pour pertes à terminaison sur affaires	879	26	859	-	859	(552)	(362)	(914)	27	1	817
Provisions pour risques sociaux et fiscaux	5 154	-	561	118	679	(3 999)	-	(3 999)	(15)	(377)	3 441
Provisions pour IDR et retraite complémentaire (cf note 17.2)	37 177	(61)	16 001	-	16 001	(10 111)	-	(10 111)	4	152	41 162
Provisions pour médailles du travail	649	-	(0)	2 415	2 415	(320)	-	(320)	(2)	-	3 741
Autres provisions pour risques et charges	515	-	-	-	-	(843)	-	(843)	(2)	1 142	1 133
Total	82 375	428	24 923	8 121	33 344	(17 840)	(8 202)	(28 042)	(1)	1 005	65 509
dont											
exploitation					24 923			(19 840)			
exceptionnel					3 321			(8 202)			

17.2 – Engagements de retraite et assimilés

Le rapprochement entre l'engagement global et la provision constatée dans les comptes, compte tenu d'une part de la juste valeur du fonds, et d'autre part des écarts actuariels et les changements de régime différés, figure dans le tableau ci-après :

En K€	Valeur actualisée des engagements totaux	Juste valeur des fonds	Ecart actuariels non constatés	Changement de régime	Coût des services passés différés	Provision constatée
31-déc.-22	71 630	(10 490)	4 255	(22 233)		43 162
31-déc.-21	75 665	(12 596)	(1 743)	(24 149)		37 177

La juste valeur des fonds à la clôture est communiquée par les organismes qui gèrent les fonds.

Les mouvements de la provision en 2022 se détaillent comme suit :

En K€	Ouverture	Charge nette	Cotisations versées aux fonds	Variation de périmètre	Autres mouvements (a)	Clôture
31-déc.-22	37 177	9 374	(488)	(61)	(2 840)	43 162
31-déc.-21	36 404	5 249	(3 928)	1 498	(2 046)	37 177

(a) Les autres mouvements correspondent essentiellement aux indemnités versées, non financées par les fonds.

La charge nette sur l'exercice se détaille comme suit :

En K€	31-déc-22	31-déc-21
Droits acquis	6 302	4 731
Coût financier	497	274
Rendement des fonds	(139)	(82)
Écarts actuariels	5	171
Changement de régime	2 426	
Autres mouvements	283	155
Total	9 374	5 249

Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une baisse des engagements de 5,0%.

En revanche, une variation du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur la provision comptabilisée dans les comptes consolidés, compte tenu du fait que les écarts actuariels sont différés par application de la méthode du corridor (cf note 2.15).

17.3 – Actifs et passifs éventuels

Le GIE Ceten APAVE International (ci-après dénommé « APAVE ») dont APAVE NORD OUEST, APAVE SUD EUROPE, APAVE PARISIENNE et APAVE ALSACIENNE sont associées est impliqué dans un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon dénommé « Clinique Mermoz ». À la suite de multiples malfaçons, les bâtiments ont donné lieu à une déconstruction/reconstruction.

Les expertises techniques réalisées suite à ces différents préjudices ont fixé les responsabilités encourues provisoirement à hauteur de 30% pour la maîtrise d'ouvrage, 30 % pour le maître d'œuvre et 30% pour l'entreprise réalisant les travaux de gros-œuvre. Les 10% restants avaient été répartis entre les autres acteurs du chantier dont APAVE, en qualité de contrôleur technique, qui se voyait attribuer une quote-part de 2 %. Il avait été notamment reproché à la maîtrise d'ouvrage d'avoir traité les travaux du lot gros-œuvre à moins 26% du prix du marché, avec une entreprise en redressement judiciaire, par simple mesure d'économie. Le dossier a suivi son cursus juridique normal de discussion au fond entre les parties, pour finalement aboutir au prononcé d'un premier jugement, rendu le 24/09/2019 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Contre toute attente, alors que les termes non équivoques du rapport d'expertise judiciaire attribuaient provisoirement une quote-part de 30% au maître de l'ouvrage, le magistrat a retenu des responsabilités uniquement à l'encontre des autres acteurs du chantier. APAVE se trouve ainsi condamnée à hauteur de 3% du montant total du sinistre. Il n'est pas reproché de faute technique à APAVE, le grief qui lui est fait étant d'avoir manqué à son obligation d'information et d'alerte du maître de l'ouvrage, grief qu'APAVE estime être infondé.

Cette condamnation a été prononcée « In Solidum ». Cela signifie que chacune des parties condamnées est obligée financièrement de régler, de façon solidaire, l'ensemble des préjudices, en l'occurrence une somme de l'ordre de 85M€ (hors intérêts courus, calculés à compter du 01/01/2003). En outre, les protagonistes condamnés aux côtés d'APAVE, dont l'entreprise de gros-œuvre et la plupart des B.E.T. ont, pour la majorité, fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Ce jugement revêt un caractère singulier car les juges ont ordonné l'exécution provisoire à l'encontre de toutes les parties condamnées, à l'exception d'APAVE.

La mise en cause d'APAVE semble avoir gêné le Tribunal qui a ainsi voulu l'épargner en l'excluant de l'exécution provisoire, contrairement à son propre assureur, les souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Par ailleurs, le sinistre, intervenu en cours de travaux, ne peut relever des assurances de responsabilité décennale, mais des seules assurances de responsabilité civile professionnelle - dont la souscription est facultative - avec des plafonds de garantie très limités. Il en résulte qu'APAVE, in bonis et seul solvable à la date d'aujourd'hui, se trouverait à devoir assumer, à terme,

sur ses propres deniers, une somme de l'ordre de 75 M€ (déduction faite des plafonds de garantie des assureurs), en lieu et place des principaux responsables du litige.

APAVE a interjeté appel de cette décision le 24/10/2019. Plusieurs audiences ont eu lieu depuis cette date.

La dernière s'est tenue le 15/12/2022 et la prochaine est planifiée pour le 15/05/2023, date à laquelle toutes les parties sont priées de remettre leurs conclusions. Le conseiller de la mise en état a renvoyé l'affaire plusieurs fois en raison des nombreuses conclusions complémentaires.

La comptabilisation d'une provision pour risques et charges suppose qu'il existe une obligation probable ou certaine à la date de clôture, revêtant un caractère éventuel quant à son montant ou son échéance.

APAVE possède des polices d'assurance qui lui permettent de couvrir largement le risque s'il s'avérait qu'elle soit condamnée et si le principe du « In solidum » n'était pas retenu.

Dans le cas contraire, et APAVE conteste vigoureusement cette hypothèse, la peine pourrait être maximum.

En l'état actuel de l'avancement des procédures, il est impossible d'envisager une issue dans un sens ou dans l'autre.

Par conséquent, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Le litige Mermoz constitue ainsi un passif éventuel, le montant de l'obligation ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante.

Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières

La ventilation des emprunts, concours bancaires et autres dettes financières est détaillée ci-après :

Endettement brut en K€	31-déc-21	Remboursement	Augmentation	Variation de périmètre	Autres	31-déc-22
Emprunts auprès d'établissements de crédit	26 817	(14 766)	2 232	28	(26)	14 284
Emprunt Dettes Senior	-	-	50 000	-	-	50 000
Emprunt bancaire investissement	18 000	(18 000)	-	-	-	-
Emprunt bancaire croissance externe	25 669	(25 669)	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	76 770	(750)	3 774	91	(50 000)	29 886
Autres dettes financières	2 330	208	-	1	346	2 884
Concours bancaires	422	-	-	100	78	600
Total	158 007	(58 977)	56 004	221	(49 603)	97 654

L'Emprunt Dettes Senior correspond au Crédit Refinancement octroyé à Apave dans le cadre d'un nouveau crédit syndiqué mis en place le 26/07/2022 avec un pool de 5 banques.

Le contrat de crédit syndiqué en vigueur jusqu'alors a été intégralement refinancé : les encours au titre de l'Emprunt bancaire investissement et de l'Emprunt bancaire croissance externe ont été remboursés en date du 26/07/2022 en utilisant la ligne de Crédit Refinancement d'un montant de 50 000 K€. La différence entre le montant tiré (50 000 K€) et le remboursement des encours restant dus (37 947 K€) est venu alimenter la trésorerie du groupe.

Les autres lignes mises à disposition d'Apave SA à compter du 26/07/2022 concernent un Crédit Investissements d'un montant de 150 000 K€, ainsi qu'un Crédit Renouvelable d'un montant de 50 000 K€. Au 31/12/2022, aucune de ces 2 lignes de crédit n'était utilisée.

Les coûts de mise en place du nouveau crédit syndiqué se sont élevés à 2 603 K€ (commissions bancaires et honoraires d'avocats) et sont amortis sur la durée du contrat (6 ans).

Les principales caractéristiques du nouveau crédit syndiqué sont les suivantes :

- Période de disponibilité des lignes de crédit
 - Ligne de Crédit Investissements : 48 mois à compter de la Date de Refinancement (26/07/2022)
 - Ligne de Crédit Renouvelable : 65 mois à compter de la Date de Refinancement
- Maturité des lignes
 - Ligne de Crédit Refinancement / Investissements : 72 mois à compter de la Date de Refinancement
 - Ligne de Crédit Renouvelable : 66 mois à compter de la Date de Refinancement
- Modalités de remboursement des tirages
 - Ligne de Crédit Refinancement / Investissements : 60% amortissable / 40% in fine
 - Part amortissable : amortissement annuel linéaire jusqu'au 5ème anniversaire de la Date de Refinancement
 - Part in fine : 6ème anniversaire de la Date de Refinancement

Le contrat de crédit syndiqué est assujéti à un covenant bancaire, qui correspond au Ratio de Levier (Endettement Financier Net / EBITDA). Celui-ci doit être inférieur à 3,25. Le test a été effectué au 31/12/2022 et a confirmé que ce ratio était inférieur à 3,25. Le contrat prévoit également la mise en place d'objectifs en matière de critères RSE dont l'atteinte permet de réduire la marge prélevée par les banques à hauteur de 0,05% maximum. Les critères retenus seront convenus avec les banques d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023.

Des sûretés ont été mises en place au profit des 5 banques (cf note 23.2).

En date du 28/07/2021, HOLDAPAVE a consenti un prêt à Apave SA d'un montant de 49 999 997,69€ portant intérêt au taux annuel de 5% capitalisé à chaque date anniversaire.

En date du 07/12/2022, le Conseil d'Administration d'Apave SA a décidé d'augmenter le capital social de cette dernière pour un montant de 15 748 186€ assorti d'une prime d'émission de 34 251 814€.

L'augmentation de capital de 50 000 000€ (prime d'émission incluse) a été intégralement souscrite par HOLDAPAVE par compensation avec une partie de la créance détenue par HOLDAPAVE sur Apave SA, laquelle s'élevait à 52.499.999,98 € en principal et intérêts capitalisés au 28 juillet 2022 et 949.315,02 € en intérêts courus mais non-capitalisés, au 7 décembre 2022.

La diminution des Autres emprunts et dettes financières à hauteur de 50 000 K€ correspond à cette opération.

Les Autres dettes financières sont constituées principalement des cotisations-financement.

18.1 – Echancier de l'endettement financier brut

En K€	Total Emprunts	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et autres dettes	47 054	7 533	38 372	1 285
Concours bancaires créditeurs	600	600		
Emprunt dette Senior	50 000	6 000	24 000	20 000
Total Endettement financier brut	97 654	14 132	62 372	21 285

L'essentiel des dettes financières est émis en euros.

18.2 – Endettement financier net

L'endettement financier net est détaillé ci-après :

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Endettement financier brut	(97 654)	(150 007)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	148 751	181 456
Endettement financier net	51 097	31 448

Il existe des causes de défaut dans la cadre du nouveau crédit syndiqué mis en place le 26/07/2022.

18.3 – Taux

Les prêts consentis par HOLDAPAVE à Apave SA pour un montant total de 17 615 K€ au 31/12/2022 (63 491 K€ au 31/12/2021) ainsi que l'emprunt obligataire de 11 071€ émis par Apave SA et souscrit par le FCPE Apave Horizon, portent intérêt au taux annuel fixe de 5%. Les autres dettes financières ont été principalement contractées à taux variables (EURIBOR 1M principalement).

18.4 – Garanties données liées aux emprunts

Cf note 23.2.

Note 19 – Impôts différés

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Fiscalité sur déficits reportables	156	352
Engagements de retraite	9 676	8 294
Crédit bail	(1 003)	(1 167)
Juste valeur réévaluation immobilisations	(11 345)	(10 783)
Autres impôts différés	(2 269)	(2 383)
Impôts différés nets	(4 785)	(5 686)
Dont: impôts différés actifs	3 167	1 753
Dont: impôts différés passifs	(7 952)	(7 439)

Il n'existe pas d'impôts différés directement imputés en réserves en 2022 (idem 2021).

Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Dettes fournisseurs	60 775	53 237
Fournisseurs - factures non parvenues	27 121	30 278
Versement à effectuer sur titres de participation	869	623
Dettes fournisseurs et assimilées	88 765	84 138

Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance sont liés aux contrats de courte durée (chiffre d'affaires lié aux contrats non clôturés), et aux contrats de longue durée (lorsque la production valorisée à l'avancement est inférieure aux montants déjà facturés. Cf note 2.13.

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Clients créditeurs, acomptes clients	14 526	11 064
Dettes sociales	105 886	111 025
Dettes fiscales	81 285	82 500
Impôts sur les bénéfices	8 915	2 533
Impôts différés passif	7 952	7 439
Produits constatés d'avance	88 201	82 756
Autres dettes	11 296	8 957
Total autres dettes	318 060	306 270

Note 22 – Effectifs

Les effectifs inscrits du groupe s'élèvent à 13 169 au 31/12/2022 contre 13 091 au 31/12/2021.

Le tableau ci-dessous ventile les effectifs par entité / Division en 2022 et 2021 :

	Apave SA	APAVE Digital	APAVE Parisienne	APAVE Nord-Est	APAVE Alsace	APAVE Sud-Est	Apave International	APAVE Développement	OTAC	TOTAL
31 déc. 22	248	55	1 291	2 112	592	3 465	4 276	958	172	13 169
31 déc. 21	194		1 282	2 139	616	3 500	4 411	777	172	13 091

Note 23 – Engagements hors bilan

23.1 – Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Engagements de rachats et options de rachats des actions détenues par les minoritaires

Néant.

23.2 – Engagements hors bilan liés au financement de la Société

Engagements liés aux dettes financières

Les garanties données liées à des emprunts et concours financiers correspondent au nantissement :

- consenti par Holdapave :
 - du compte de titres financiers ouverts au nom d'Holdapave dans les registres d'Apave SA
 - des créances de Holdapave au titre de prêts intra-groupe consentis par Holdapave à Apave SA
- consenti par Apave SA :
 - de solde de comptes bancaires portant sur les comptes bancaires ouverts en son nom, en France

Engagements liés aux instruments dérivés

Il n'existe aucun engagement au 31/12/2022 au titre d'instruments dérivés, idem au 31/12/2021

23.3 – Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la Société

Engagements donnés

Les engagements donnés (avals, cautions bancaires et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 20,3 M€ au 31/12/2022 (18,6 M€ au 31/12/2021).

Les engagements liés à des commandes d'actifs corporels ne sont pas significatifs au 31/12/2022 (idem 2021).

Engagements reçus

Néant au 31/12/2022 (idem 31/12/2021).

Note 24 – Informations sur les parties liées

24.1 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée, car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

24.2 – Transactions réalisées avec les sociétés mises en équivalence

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice.

24.3 – Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ou ayant des dirigeants communs

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice

Note 25 – Evénements postérieurs à la clôture

- La restructuration juridique et opérationnelle des activités du groupe en France initiée en 2022 (projet Opéra) s'est traduite au 01/01/2023 par des apports partiels d'actifs des 4 entités régionales (Apave SudEurope, Apave Nord Ouest, Apave Parisienne, Apave Alsacienne) aux 2 entités créées en 2021 (Apave Exploitation France, Apave Infrastructures et Construction France). Seuls les actifs immobiliers ont été conservés par les 4 entités régionales et n'ont donc pas été transférés aux 2 nouvelles entités. Les apports partiels d'actifs ont fait l'objet de traités d'apport provisoires en 2022, établis sur la base de valeurs estimées au 01/01/2023. Des traités d'apport définitifs seront établis d'ici le 30/06/2023 sur la base des valeurs réelles au 01/01/2023. Par ailleurs, le groupe poursuit le déploiement de l'outil « Ginkgo / Héracles » initié en 2022 (cf note 5)
- L'ensemble du personnel des fonctions support travaillant dans les 4 entités régionales en question a été transféré à Apave SA au 01/01/2023, dans le cadre du projet Opéra. Il s'agit notamment du personnel des fonctions comptables, recouvrement, gestion de la paie et des véhicules.
- Le Conseil d'Administration d'Apave du 06/03/2023 a donné tous pouvoirs à Monsieur Philippe Maillard, en sa qualité de Directeur Général d'Apave, elle-même présidente d'Apave Parisienne SAS, pour procéder à la cession d'un immeuble détenu par Apave Parisienne SAS, situé rue Salneuve à Paris (l'« Immeuble Salneuve ») aux conditions envisagées suivantes :
 - le prix de cession de l'Immeuble Salneuve serait déterminé sur la base (i) d'un prix de base égal à 81 millions d'euros, en ligne avec des estimations immobilières réalisées par un tiers, augmenté (ii) du montant (hors taxes) de l'ensemble des travaux de rénovation ainsi que des frais et charges en lien avec l'Immeuble Salneuve supportés par Apave Parisienne SAS entre le 1er janvier 2021 et la date de cession de l'Immeuble Salneuve et (iii) d'un intérêt additionnel annuel d'un montant de 5% applicable sur la somme de 81 millions d'euros entre le 1er janvier 2021 et la date de cession de l'Immeuble Salneuve et sur le montant des travaux de rénovation entre leur décaissement et la date de cession de l'Immeuble Salneuve ;
 - sur la base des estimations faites par Apave, cela ferait ressortir à date un prix pour la cession de l'Immeuble Salneuve d'au minimum 105 millions d'euros, ce montant pouvant être ajusté en fonction des coûts additionnels engagés par le groupe d'ici la réalisation de la cession ; et
 - sous réserve de la purge des conditions réglementaires applicables, la cession de l'Immeuble Salneuve interviendrait dès que possible, sans attendre l'achèvement de l'Immeuble Salneuve, avec comme objectif la fin du mois de mai 2023.

En juillet 2021, lors des opérations d'ouverture du capital d'Apave en relation avec l'investissement minoritaire réalisé par PAI Partners, Gapave a exprimé son souhait de pouvoir le cas échéant acquérir l'Immeuble Salneuve à tout moment à compter du 1er janvier 2023. Gapave a par la suite réitéré auprès de Monsieur Philippe Maillard son intérêt pour procéder (directement ou par l'intermédiaire de toute société qu'il se substituerait) à l'acquisition de l'Immeuble Salneuve en l'état d'avancement actuel des travaux et avec reprise par Gapave des différents contrats en cours avec les entreprises de travaux, en vue de parvenir à l'achèvement de l'immeuble.

- Les 15 748 186 actions de préférence émises en date du 07/12/2022 (cf note 16) seront rachetées à HOLDAPAVE par Apave, à l'issue de la cession de l'Immeuble Salneuve, pour un montant de 50M€ augmenté d'un taux de rendement annuel de 5%.
- Des contrôles fiscaux ont été lancés depuis le début de l'année 2023 sur Apave SA (exercices contrôlés : 2018 à 2021), Apave SudEurope SAS et Apave International SAS (exercices contrôlés : 2020 et 2021). Un contrôle fiscal a par ailleurs été lancé en 2022 sur Apave Ghana Inspection (exercices contrôlés : 2019 à 2021). Ils sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes 2022 et aucune estimation d'un quelconque redressement ne peut être fournie. En ce qui concerne les entités françaises, les contrôles au titre des exercices 2018 et 2019 portent sur l'impôt sur les sociétés, et ceux au titre des exercices 2020 et 2021 portent sur l'ensemble des impôts. L'intégration fiscale ne fait pas partie du périmètre du contrôle fiscal en cours.

Note 26 – Détail du périmètre

Liste des entités du Groupe Apave consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVE SA	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
CETEN APAVE INTERNATIONAL	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE EXPLOITATION FRANCE	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
CAT 3AE FORMATIONS	FRANCE	100,00	100,00		
C.A.T. PRO	FRANCE	100,00	100,00		
APAVE DIGITAL	FRANCE	100,00	100,00		
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE (AICF)	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE PARISIENNE SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE NORD-OUEST SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Barberais	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du Lindon	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Olivier	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI les Mouettes	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI le Grand Large	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Daunor	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Iton	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE ALSACIENNE SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE SUDEUROPE SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE MONACO	FRANCE	99,70	99,70	99,70	99,70
LRQA APAVE Limited	GRANDE BRETAGNE	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Cetat Banzat	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Cetat Tassin	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE DEVELOPPEMENT	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPEMEA	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPAVAL	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPAVIB	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE AEROSERVICES	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERSERVICES INSPECTION	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE CERTIFICATION	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
BVT	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE DIAGNOSTICS (Ex ADIAG)	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AQUASS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
RSE FRANCE	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
PARC	GRANDE BRETAGNE	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC LAB	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
VARIABLE	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
BCS	FRANCE	51,00	51,00	51,00	51,00
BLUE2BGREEN	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AXESSIM	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
RHEXIS	FRANCE	59,00	59,00	59,00	59,00
OPPIDA GROUPE SAS	FRANCE	80,00	80,00	80,00	80,00
OPPIDA SAS	FRANCE	80,00	80,00	80,00	80,00
ICA CONSULTING	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
INSTITUT AERO FORMATION	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AERO TRAINING CENTER	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
INSTITUT AERO FORMATION DOMTOM	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERNATIONAL SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AETS	FRANCE	70,41	70,41	70,41	70,41

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVE IBERICA	ESPAGNE	95,00	95,00	95,00	95,00
CPM APAVE ITALIA	ITALIE	98,40	98,40	98,40	98,40
APAVE CERTIFICATION ITALIA	ITALIE	98,40	98,40	98,40	98,40
APAVE SEE DOO	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE ROPE ACCESS	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE BELGIUM S.A.	BELGIQUE	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE MARE	CROATIE	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE VERTECH	SERBIE ET MONTENEGRO	88,00	88,00	88,00	88,00
BEEUVIO	MACEDOINE	51,00	51,00	51,00	51,00
ETBS DOOEL	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
NOLTEN SERVICES	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AAIA BVP	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AGTS GUINEE CONAKRY	GUINEE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE COTE D'IVOIRE	COTE D'IVOIRE	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS COTE D'IVOIRE	COTE D'IVOIRE	99,42	99,42	99,42	99,42
APAVE BURKINA	BURKINA FASO	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE CAMEROUN	CAMEROUN	99,77	99,77	99,77	99,77
APAVE SAHEL	SENEGAL	99,99	99,99	99,99	99,99
AGTS SENEGAL	SENEGAL	98,83	98,83	98,83	98,83
APAVE MALI	MALI	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS MALI	MALI	84,64	84,64	84,64	84,64
ISQAPAVE ANGOLA	ANGOLA	47,00	47,00	47,00	47,00
APAVE GABON SA	GABON	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE GHANA TECHNICAL SERVICES	GHANA	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE INDIAN OCEAN	MAURICE	100,00	100,00	100,00	100,00
AIO DEVELOPPEMENT	MAURICE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE MADAGASCAR	MADAGASCAR	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE ALGERIE	ALGERIE	75,75	75,75	75,75	75,75
APAVE LIBYA	LIBYE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE GUINEE EQUATORIALE SA	GUINEE EQUATORIALE	64,98	64,98	64,98	64,98
GEO L.E.M.	GABON	79,00	79,00	79,00	79,00
APAVE GHANA INSPECTION	GHANA	89,55	89,55	89,55	89,55
APAVE TCHAD SAS	TCHAD	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE TUNISIE SA (Ex ACT Int.)	TUNISIE	50,67	50,67	50,67	50,67
PRIME APAVE	ARABIE SAOUDITE	100,00	100,00		
APAVE QATAR	QATAR	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE GULF	OMAN	99,00	70,00	99,00	70,00
APAVE ASIA-PACIFIC	VIETNAM	99,88	99,88	99,88	99,88
APAVE MALAYSIA	MALAISIE	90,00	90,00	90,00	90,00
APAVE CHINA	CHINE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE JAPAN	JAPON	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE SINGAPORE	SINGAPOUR	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE MYANMAR	MYANMAR	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE ASSESSMENTS INDIA	INDE	100,00	100,00	100,00	100,00
GEECY APAVE PRIVATE	INDE	92,31	92,31	92,31	92,31
APAVE BORNEO	BRUNEI DARUSSALAM	49,95	49,95	49,95	49,95
APAVE SEBRU	BRUNEI DARUSSALAM	99,90	99,70	99,90	99,70
AETS INDIA	INDE	69,71	69,71	69,71	69,71
EUROCONTROL SA	ESPAGNE	90,00	90,00	90,00	90,00
EUROCONTROL INTERNATIONAL INSPECTION SERVICES SLU	ESPAGNE	90,00	90,00	90,00	90,00
ECESC SERVICIOS DE INSPECCION MEXICO DE RL DE CV	MEXIQUE	90,00	90,00	90,00	90,00
EC INGENIERIA Y CONSULORIA SAC	PEROU	90,00	90,00	90,00	90,00
EISP QUALIDADE UNIPessoal LDA	PORTUGAL	90,00	90,00	90,00	90,00
TECNO PIEMONTE Spa	ITALIE	78,72	80,00	68,88	70,00
APAVE BENIN	BENIN	100,00	100,00		
NUMIP	SLOVENIE	55,51	55,51		
Q-TECHNA	SLOVENIE	55,51	55,51		
APAVE INTERNATIONAL ABU DHABI	EMIRATS ARABES UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERNATIONAL MAROC	MAROC	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERNATIONAL TUNISIE	TUNISIE	100,00	100,00	100,00	100,00
OSAC	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés intégrées proportionnellement

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
INSPEXION	ILE MAURICE	50,00	50,00		
CERTIFER (IP > 2017)	FRANCE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER ITALIA	ITALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
BELGORAIL	BELGIQUE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER ASIA	HONG KONG	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER AUSTRALIA	AUSTRALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER AMERICA LATINA	BRESIL	53,56	48,51	53,56	48,51
CERTIFER CHINA	CHINE	54,10	49,00	54,10	49,00
AEBT	ALLEMAGNE	54,10	49,00	54,10	49,00
ERC GmbH	AUTRICHE	37,87	34,30	37,87	34,30
SIXFOISSEPT SAS	FRANCE	50,00	50,00	50,00	50,00
AEBT Suisse GmbH	SUISSE	54,10	49,00	54,10	49,00
HHC DRS HOLDING BV	PAYS BAS	54,10	49,00		
HHC DRS B.V. (Pays-Bas)	PAYS BAS	54,10	49,00	54,10	49,00
HHC / DRS Deutschland (Allemagne)	ALLEMAGNE	54,10	49,00	54,10	49,00
LSTI	FRANCE	49,00	49,00	49,00	49,00
LSTI WORLDWIDE	IRLANDE	49,00	49,00	49,00	49,00
BELGORAIL ESPAGNE	ESPAGNE	54,10	49,00	54,10	49,00

Sociétés mises en équivalence

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
ISQ E-LEARNING	Portugal	35,00	35,00	35,00	35,00
Certifir Algérie	ALGERIE	37,69	37,69	37,69	37,69

Liste des Etablissements du Groupe Apave

Unité	Pays
APAVE INTERNATIONAL ABU DHABI	EMIRATS ARABES UNIS
APAVE INTERNATIONAL MAROC	MAROC
APAVE INTERNATIONAL TUNISIE	TUNISIE
EUROCONTROL SA	COLOMBIE
APAVE ITALIA	KOUROU
APAVE SUDEUROPE Nouvelle Calédonie	FRANCE
Belgorail Espagne	ESPAGNE

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Nom	Audit des comptes			Autres honoraires	
	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-22	31-déc-21
Arthaud & Associés	656	681	637	6	6
Mazars	209	158	116	23	28
Mosselmans & Associés	20	21	57		
RSA	33	63	73		
AD Rouen	12	11	12		
Jean Luc Marty	36	15			
Odyce Nexia	18	40	18		
Alaimo MATTEO	23	14	16		-
BDO		2	29		
Cabinet Fiducia	12	5	10		-
Baker Tilly	14	11	11		-
Consortium 2A	11	11	11		-
DR Moretti	-	20			
Deloitte	68				
Grant Thornton	69				
Autres Cabinets	92	106	127		0
Total	1 274	1 158	1 116	29	35

**Arthaud
& Associés**

Arthaud & Associés Audit
73 Rue François Mermet
69160 Tassin La Demi-Lune

mazars

Mazars
109 Rue Tête d'Or
69451 Lyon Cedex 06

*certifié conforme à
l'original*
JFA

APAVE

Siège social : 6 Rue du Général Audran - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme au capital de 231 441 941 euros
527 573 141 RCS NANTERRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

APAVE

Siège social : 6 Rue du Général Audran - 92400 COURBEVOIE
Société Anonyme au capital de 231 441 941 euros
527 573 141 RCS NANTERRE

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'Assemblée Générale de la société APAVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société APAVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 17.3 « Actifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés concernant un passif éventuel lié à un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon, dénommé « Clinique Mermoz ».
- Les notes 1.2 « Autres faits marquants de l'exercice » et 2.15 « Avantages accordés au personnel » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de convention collective avec un effet au 1^{er} janvier 2022.
- Les notes 1.2 « Autres faits marquants de l'exercice » et 25 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes consolidés concernant la restructuration juridique et opérationnelle des activités du groupe en France avec un effet au 1^{er} janvier 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes 1.1 « Variations de périmètre sur la période », 2.6 « Ecart d'acquisition », 2.25 « Apports de titres » et 13.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes de comptabilisation, ainsi que les règles et méthodes d'évaluation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 128 millions d'euros en valeur nette comptable au 31 décembre 2022. Ces écarts d'acquisition ont également fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier le montant net des écarts d'acquisition en examinant les méthodes comptables utilisées, les données et hypothèses retenues, le caractère raisonnable des paramètres utilisés ainsi que leur correcte application. Nous avons

également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciations ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Enfin, nous avons vérifié que l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

- La note 2.13 « Comptabilisation du résultat sur les affaires » de l'annexe expose les modalités de calcul des factures à établir, produits constatés d'avance et travaux en cours relatifs à la comptabilisation du résultat sur les affaires, ainsi que les modalités de calcul des dépréciations des créances clients et provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Tassin-La-Demi-Lune et Lyon, le 10 mai 2023

Les commissaires aux comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**MAZARS**

Olivier Arthaud et Carole Troncy

Signé électroniquement le 10/05/2023 par
Olivier Arthaud



Signé électroniquement le 10/05/2023 par
Carole Troncy

**Arthaud
& Associés**
audit & conseil

Frédéric Maurel

Signé électroniquement le 10/05/2023 par
MAUREL Frédéric

Signed with
 universign



Note : Le présent rapport comporte 40 pages annexées par nos soins.

Rapport financier des comptes consolidés
Groupe APAVE

au 31 décembre 2022

Comptes annuels consolidés 2022

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	3
Bilan consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidés	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
Notes sur les états financiers consolidés	7

Compte de résultat consolidé

Notes	en K€	2022	2021
4	Chiffre d'affaires	1 077 414	989 161
	Variation des encours liés aux affaires	63	3 508
	Production comptable de l'exercice	1 077 477	992 669
	Production immobilisée	24 115	27 110
6	Achats consommés et services extérieurs	(376 981)	(345 548)
	Impôts et taxes	(23 830)	(21 847)
	Salaires (y.c participation des salariés)	(453 155)	(425 246)
	Charges sociales (*)	(167 716)	(176 521)
8	Autres produits et charges d'exploitation	11 614	9 262
	EBITDA (**)	91 031	59 879
	Pertes sur créances irrécouvrables nettes des dotations/reprises	(1 183)	(2 649)
	Dotations aux amortissements (avant impact écarts de réévaluation)	(28 921)	(25 797)
9	Dotations nettes aux provisions (PRC & actif circulant hors créances)	(5 924)	(5 556)
	Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions (***)	(5 314)	(3 854)
	Résultat d'exploitation avant amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	50 174	22 023
13.1	Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	340	(847)
	Résultat d'exploitation	50 514	21 176
	Produits financiers	6 326	7 175
	Charges financières	(9 548)	(7 613)
10	Résultat financier	(3 222)	(438)
	Produits exceptionnels	12 941	39 388
	Charges exceptionnelles	(19 524)	(41 625)
11	Résultat exceptionnel	(6 583)	(2 237)
12	Charge d'impôt	(16 736)	(8 722)
	Résultat net des activités intégrées	23 973	9 779
	Quote-part dans le résultat net des SME	86	104
	Résultat net consolidé	24 059	9 883
	- part du groupe	21 226	8 267
	- intérêts minoritaires	2 833	1 616

(*) Les charges sociales 2021 incluent l'abondement Apave réalisé dans le cadre de la mise en place d'un FCPE pour les salariés des entités françaises. Le montant total de l'abondement (y compris forfait social et CSG / CRDS) s'élève à 15,294K€

(**) L'EBITDA correspond au Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, pertes sur créances irrécouvrables, dotations nettes aux provisions pour risques et charges et dotations nettes aux provisions sur actif circulant

(***) Réévaluation effectuée à la constitution du Groupe, ainsi que dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition ("PPA") des entités acquises par le Groupe

Bilan consolidé

Notes	en K€	Valeur brute	Amorts & provisions	31-déc-22	31-déc-21
				Valeur nette	Valeur nette
13.2	Immobilisations incorporelles	351 084	(101 817)	249 267	218 052
13.1	dont écarts d'acquisition	164 806	(36 530)	128 275	118 414
13.3	Immobilisations corporelles	409 844	(277 512)	132 332	129 634
13.5	Immobilisations financières	16 426	(853)	15 573	7 545
13.4	Titres mis en équivalence	519	-	519	501
	Total des actifs non courants	777 873	(380 182)	397 691	355 732
14.1	Stocks et encours	46 836	(1 354)	45 482	43 442
14.2	Clients et comptes rattachés	398 017	(27 418)	370 599	338 944
14.3	Autres créances et comptes de régularisation	70 095	(1 134)	68 961	68 181
15	Trésorerie et équivalents de trésorerie	148 751	-	148 751	181 456
	Total des actifs courants	663 699	(29 906)	633 793	632 022
	TOTAL ACTIF	1 441 572	(410 088)	1 031 484	987 755

Notes	en K€	31-déc-22	31-déc-21
16	Capital	231 442	215 864
	Primes liées au capital	100 642	66 760
	Réserves	71 203	63 964
	Réserves de conversion groupe	(2 777)	(1 475)
	Résultat de l'exercice	21 226	8 267
	Capitaux propres - part du groupe	423 736	353 381
	Capitaux propres - part des minoritaires	16 301	9 623
	CAPITAUX PROPRES (GROUPE et MINORITAIRES)	440 037	363 004
17.1	Autres provisions pour risques et charges	83 909	82 275
18	Emprunts et dettes financières	94 170	147 256
18	Autres dettes financières	2 484	2 330
18	Concours bancaires créditeurs	600	422
20	Dettes fournisseurs	88 765	84 138
	Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	3 059	2 058
21	Autres dettes et comptes de régularisation	118 160	306 274
	Dettes	507 538	542 477
	TOTAL PASSIF	1 031 484	987 755

Tableau de flux de trésorerie consolidés

Notes	K€	2022	2021
	Résultat net consolidé	21 510	8 267
	Amortissements	33 529	28 078
	Provisions (hors actifs circulants)	202	2 386
	Changements de méthodes	503	371
	Résultat de cession net d'impôt	330	(6 727)
	Part des minoritaires des sociétés intégrées	2 929	1 616
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(86)	(104)
	Variation des impôts différés	(2 977)	(3 353)
	Capacité d'autofinancement	55 939	30 533
	Variation des stocks et encours	(664)	(4 380)
	Variation des postes clients (actifs / passifs)	(18 941)	7 702
	Variation des postes fournisseurs (actifs / passifs)	(5 652)	(1 109)
	Variation des autres créances et dettes (hors créances et dettes d'IS)	(5 431)	25 569
	ss-total avant créances et dettes d'impôt sur les sociétés	(30 689)	27 782
	Variation des autres créances / dettes d'impôts sur les sociétés	16 655	4 558
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	(14 034)	32 340
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	41 905	62 874
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(46 392)	(50 813)
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 559	19 639
	Acquisitions d'actifs financiers	(9 199)	(16 558)
	Cessions / diminutions des actifs financiers	965	11 661
13.4	Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	60	53
	Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(20 365)	(34 996)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(72 372)	(71 014)
	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(757)	(757)
	Augmentation de capital	446	97 708
	Augmentation des emprunts et autres dettes financières	59 286	75 573
	Diminution des emprunts et autres dettes financières	(61 846)	(98 561)
	Variation des comptes courants	170	(202)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 701)	73 761
	Incidence des variations de cours des devises	274	801
	Variation de la trésorerie nette	(32 893)	66 422
	Trésorerie nette d'ouverture	181 030	114 608
	Trésorerie nette de clôture	148 136	181 030

Variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves	Résultat	Total part groupe	Part des minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2020	184 688		(2 029)	88 456	(24 250)	246 865	3 296	250 161
Dividendes et affectation du résultat				(24 368)	24 246	(1 22)	(27)	(1 49)
Augmentation de capital	31 176	66 760		(86)		97 850	11	97 861
Résultat net consolidé				-	8 267	8 267	1 616	9 883
Variation de périmètre	-		(276)	63		(213)	3 952	3 739
Autres mouvements			830	(101)	4	733	775	1 508
Capitaux propres clôture 31/12/2021	215 864	66 760	(1 475)	63 964	8 267	353 381	9 623	363 004
Dividendes et affectation du résultat				8 241	(8 205)	36	(812)	(776)
Augmentation de capital	15 578	33 882			-	49 460	7	49 467
Résultat net consolidé				-	21 226	21 226	2 833	24 059
Variation de périmètre	-		(36)	598	(62)	500	4 011	4 511
Autres mouvements	-		(1 266)	400		(867)	639	(228)
Capitaux propres clôture 31/12/2022	231 442	100 642	(2 777)	71 303	31 226	428 736	15 301	444 037

Il n'existe pas d'action d'auto contrôle.

Notes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2022

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022	10
1.1 – VARIATIONS DE PERIMETRE SUR LA PERIODE.....	10
1.2 – AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation	11
2.1 – REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
2.2 – METHODES DE CONSOLIDATION.....	11
2.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPES.....	11
2.4 – DATE DE CLOTURE.....	11
2.5 – METHODES DE CONVERSION EN DEVISES	11
2.6 – ECARTS D'ACQUISITION.....	12
2.7 – REEVALUATION.....	13
2.8 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels).....	13
2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles.....	13
2.9 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
2.10 – CONTRATS DE LOCATION	14
2.11 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
2.12 – STOCKS (AUTRES QUE LES ENCOURS LIES AUX AFFAIRES).....	14
2.13 – COMPTABILISATION DU RESULTAT SUR LES AFFAIRES	15
2.14 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS.....	15
2.15 – AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL	16
2.16 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS LIEES A LA REEVALUATION DES CONSTRUCTIONS LORS DE L'ENTREE DANS LE PERIMETRE	17
2.17 – PROVISIONS (HORS ENGAGEMENT DE RETRAITE), ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	17
2.18 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	17
2.19 – ACTIONS PROPRES	18
2.20 – EMPRUNTS BANCAIRES	18
2.21 – INSTRUMENTS FINANCIERS	18
2.22 – AUTRES PRODUITS, DOTATIONS AUX PROVISIONS, PARTICIPATION DES SALAIRES	18
2.23 – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	18
2.24 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	18
2.25 – APPORTS DE TITRES	19
Note 3 – Périmètre de consolidation	19
3.1 – SOCIETES DETENUES DIRECTEMENT PAR APAVE SA	19
3.2 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET INTEGREES PROPORTIONNELLEMENT	19
3.3 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	19
3.4 – INFORMATIONS PRO-FORMA LIEES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE 2022.....	20
Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	20
Note 5 – Production immobilisée	20

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes	20
Note 7 – Frais de recherche et développement	21
Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables	21
8.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	21
8.2 – CREANCES IRRECOURABLES NETTES DES DOTATIONS / REPRISES	21
Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients).....	22
Note 10 – Résultat financier	22
Note 11 – Résultat exceptionnel	23
Note 12 – Impôt sur le résultat	24
12.1 – TAUX D'IMPOT	24
12.2 – DETAIL DE L'IMPOT COMPTABILISE	24
12.3 – RAPPROCHEMENT IMPOT THEORIQUE / IMPOT REEL	24
Note 13 – Actifs immobilisés	25
13.1 – ECARTS D'ACQUISITION	25
13.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
13.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
13.4 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28
13.5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28
Note 14 – Actifs circulants	28
14.1 – STOCKS ET EN-COURS	28
14.2 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	29
14.3 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	29
Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
Note 16 – Capital	30
Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels	30
17.1 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	30
17.2 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES	30
17.3 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	31
Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières	32
18.1 – ECHEANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	33
18.2 – ENDETTEMENT FINANCIER NET	33
18.3 – TAUX	33
18.4 – GARANTIES DONNEES LIEES AUX EMPRUNTS	33
Note 19 – Impôts différés	34
Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées	34
Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation.....	34
Note 22 – Effectifs.....	34
Note 23 – Engagements hors bilan	35
23.1 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE.....	35

23.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE	35
23.3 – ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE.....	35
Note 24 – Informations sur les parties liées.....	35
24.1 – REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	35
24.2 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	35
24.3 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES SOCIETES NON CONSOLIDEES OU AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS	35
Note 25 – Evènements postérieurs à la clôture	36
Note 26 – Détail du périmètre	37
Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes	40

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

APAVE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à Courbevoie. L'activité du groupe est la maîtrise des risques, qui s'organise autour de 5 métiers : Inspection, Formation, Essais & mesures, Certification & labels, Conseils & accompagnement technique.

Note 1 – Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1.1 – Variations de périmètre sur la période

Au 31 décembre 2022 le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère :

- 109 sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle exclusif auxquelles s'ajoutent 6 succursales, contre 106 filiales et 6 succursales au 31 décembre 2021
- 18 sociétés contrôlées conjointement, contre 14 au 31 décembre 2021
- 2 sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, contre 2 au 31 décembre 2021.

La liste exhaustive de ces sociétés est reproduite en note 26 « Détail du périmètre ».

Les variations de périmètre ci-dessous sont intervenues au cours de l'exercice 2022 :

- Création d'une Division Digital regroupant les entités du groupe spécialisées dans maîtrise des risques numériques :
 - création d'une entité holding (Apave Digital),
 - acquisition à 50% de la société InspectForless (rebaptisée InspecXion) intervenant dans la mise en relation de clients avec des entreprises partenaires spécialisées dans les métiers de l'inspection, au travers d'une plateforme en ligne (marketplace) développée par la société,
 - transfert depuis la Division Apave Développement des entités Oppida Groupe, Oppida, LSTI, LSTI Worldwide et Sixfoissept
- Acquisition de 10% supplémentaires de la société Tecno Piemonte, par CPM Apave Italia, portant le total de la participation dans cette société à 80% (vs 70% en 2021)
- Acquisition (novembre 2022) à 55,51% d'une société basée à Lubjana en Slovénie (Numip), qui détient elle-même une participation à 100% dans une société basée également en Slovénie (Q-Techna). Ces 2 sociétés sont leader dans l'ingénierie, la construction, la maintenance et la production d'installations nucléaires et de traitement
- Acquisition (novembre 2022) à 100% des sociétés CAT 3AE Formations et C.A.T PRO basées à proximité d'Orléans et opérant dans le domaine de la formation professionnelle pour adultes, ainsi que le conseil et l'assistance technique aux entreprises dans le domaine de la formation

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») de ces entités seront réalisés dans un délai de 12 mois post acquisition (i.e. en 2023), comme le permet le règlement ANC 2020-01.

1.2 – Autres faits marquants de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par :

- Une activité soutenue, notamment dans le domaine de la Formation
- Un chiffre d'affaires en hausse de 8,9% par rapport à 2021
- Un EBITDA en hausse de 52,8% par rapport à 2021 (19,8% hors impact abondement FCPE et impacts divers en 2021)
- Un changement de convention collective au 1^{er} janvier 2022 : remplacement de la convention collective de la métallurgie par la convention collective SYNTEC. L'impact de cette nouvelle convention sur les comptes 2022 concerne notamment les indemnités de fin de carrière ainsi que les médailles du travail (cf note 2.15).
- La préparation de la restructuration juridique et opérationnelle des activités du groupe en France (projet Opéra) qui s'est traduit au 01/01/2023 par des apports partiels d'actifs des 4 entités régionales (Apave SudEurope, Apave Nord Ouest, Apave Parisienne, Apave Alsacienne) aux 2 entités créées en 2021 (Apave Exploitation France, Apave Infrastructures et Construction France)
- La mise en place d'un accord d'intéressement et d'un accord dérogatoire de participation des salariés au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES) Apave
- La mise en place d'un nouveau crédit syndiqué avec un pool constitué de 5 banques (cf note 18), consistant en plusieurs lignes de crédit confirmées d'un montant total de 250M€
- Le déploiement d'un nouvel outil métier (« Héraclès ») sur Apave Infrastructures et Construction France en totalité et sur Apave Exploitation France en partie (cf note 5).
- Des opérations sur le capital social d'Apave SA (cf note 16)

Note 2 – Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 – Référentiel comptable

APAVE applique, à compter du 1^{er} janvier 2021, la méthodologie des comptes consolidés définie par le nouveau règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Compte tenu de la forte volatilité de certains paramètres actuariels (principalement le taux d'actualisation), le groupe APAVE a décidé d'opter pour la méthode du corridor, qui consiste à différer les écarts actuariels, et à les reconnaître en résultat de manière étalée comme il ressort du détail de la provision nette fourni en note 17.2.

2.2 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles APAVE détient un contrôle conjoint avec un autre actionnaire sont intégrées proportionnellement. L'intégration proportionnelle conduit à ne constater les éléments du bilan, du compte de résultats, et les flux de trésorerie à hauteur de la quote-part détenue par le groupe APAVE.

Les sociétés dans lesquelles APAVE exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20% et 40% des droits de vote.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

En cas de cession des titres d'une filiale précédemment intégrée globalement, le compte de résultat de la filiale est consolidé jusqu'à la date de la perte de contrôle. La plus-value consolidée est déterminée par rapport à la valeur consolidée à cette date. Les écarts de conversion précédemment constatés en autres éléments du résultat global sont constatés dans la plus-value consolidée.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 26.

2.3 – Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, cessions d'actifs, provisions...) sont éliminés en consolidation.

2.4 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe, à l'exception des entités suivantes : Certifer Australia et InspeXion (30 juin), Apave Assessment India, Geecy Apave Private et AETS India (31 mars), CAT PRO (31 octobre) et CA3E Formations (31 juillet).

2.5 – Méthodes de conversion en devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes d'APAVE est l'euro.

Conversion des transactions libellées en devises :

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de la clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion passif ne sont plus constatés en produit depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Les écarts de change sont rattachés depuis le 1^{er} janvier 2017 au résultat d'exploitation, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes, ...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats de couverture du risque de change au 31 décembre 2022 (idem 31 décembre 2021).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur. La conversion des comptes de ces filiales est effectuée de la manière suivante :

- Les comptes de bilan (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les composantes des capitaux propres sont converties aux cours historiques,
- Les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période,
- Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées directement en réserves, dans une rubrique distincte intitulée « réserve de conversion ».
- Les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale.

Lors de la cession d'une société étrangère avec perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres se rapportant à cette société sont reconnues en résultat au prorata du pourcentage cédé.

Aucun pays dans lequel est installée une filiale du Groupe se trouvait en situation d'hyper inflation en 2022 (inflation cumulée sur les 3 dernières années supérieure à 100%).

2.6 – Ecart d'acquisition

Principes généraux :

Les fonds commerciaux acquis et non identifiables séparément sont traités comme des écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont calculés lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation. Ils représentent la différence entre la valeur d'entrée (prix d'acquisition, valeur d'apport, frais d'acquisition nets d'impôts inclus), et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises.

Pour rappel, en application du règlement ANC 2015-07, le groupe a décidé de ne plus amortir à compter du 1^{er} janvier 2016 ses écarts d'acquisition sur 20 ans pour les écarts d'acquisition significatifs, et sur 5 ans pour les autres, mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci via un test de dépréciation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés au sein des immobilisations incorporelles (un détail est donné en annexe). Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provisions pour risques et repris en résultat sur une période de 5 ans. Les écarts d'acquisition considérés comme non matériels sont constatés en résultat immédiatement. Des tests de dépréciation sont effectués sur la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice, qui donne le cas échéant lieu à une dépréciation complémentaire. Le détail des écarts d'acquisition positifs est donné en note 13.1. Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs significatifs sur les exercices présentés.

Les tests de dépréciation sont effectués en regroupant les écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie (cf note 13.1). Les tests de dépréciation sur les principaux écarts d'acquisition sont réalisés en mettant en œuvre la méthode des flux de trésorerie actualisés (valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont actualisés sur un horizon explicite de 5 ans, avec prise en compte d'une valeur terminale. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation défini pour chaque UGT, intégrant les risques spécifiques propres à chaque UGT. En pratique, les principaux paramètres actuariels pris en compte sont :

- Un taux d'actualisation de 9,4% pour la France et 12,4% pour la Division International (en 2021 : respectivement 9,3% et 12,3%)
- Un taux de croissance à l'infini de 1,5% pour la France et 2,5% pour la Division International (en 2021 : respectivement 1,5% et 2,5%)

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre de l'acquisition des titres des sociétés RHEXIS et TECHNO PIEMONTE et des groupes CAMAS et OPPIDA :

Conformément au délai d'affectation prévu par les textes, le groupe a finalisé, sur cet exercice, les travaux permettant d'allouer le prix des titres acquis en 2021, à l'ensemble des actifs et passifs sur la base de leur juste valeur. En effet, au 31 décembre 2021, l'estimation de la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables restait provisoire et a été finalisée au cours de cet exercice.

Les travaux menés, dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition, ont conduit à identifier les actifs suivants :

- o Marques
La méthode retenue est la méthode du taux de redevance (*Royalty Relief Method*)
- o Ecart d'évaluation immobilier
La méthode retenue est la valeur de marché
- o Relations commerciales
La méthode retenue est la méthode des surprofits (*excess earnings*)
- o Goodwill résiduel

Les conséquences de la modification des valeurs d'entrée des actifs et passifs acquis dans le délai d'affectation ont été comptabilisées en contrepartie des réserves de consolidation.

2.7 – Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels (hors entrées dans le périmètre).

2.8 – Immobilisations incorporelles

2.8.1 - Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement liés à des projets répondant aux critères d'activation (faisabilité technique, intention d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, avantage économique probables attendus, disponibilité de ressources, capacité à évaluer de manière fiable les dépenses) sont immobilisés, lorsque l'impact est significatif. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

2.8.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, à leur coût de production, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- Pour leur coût d'acquisition en cas d'acquisition.
- Pour leur coût de production pour le Groupe en cas de production interne.

Comme indiqué ci-dessus, les fonds de commerce non identifiables séparément sont constatés en écarts d'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés, s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les droits au bail ne sont pas amortis et font l'objet de tests de dépréciation. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 3 et 5 ans pour les logiciels métiers. Le projet « Ginkgo / Héraclès » (cf note 5), projet très structurant pour le groupe, est amorti linéairement sur une durée de 7 ans (durée d'utilité estimée).

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

2.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, à leur coût de fabrication, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en capitaux propres. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en autres produits d'exploitation.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

⇒ Gros œuvre	25 à 30 ans
⇒ Second œuvre	10 à 15 ans
⇒ Agencements, installation divers	10 ans
⇒ Matériels techniques	5 à 8 ans
⇒ Matériels de transport	5 ans
⇒ Matériels de bureau	4 à 6 ans
⇒ Matériels informatiques	4 à 5 ans
⇒ Mobiliers de bureau	6 à 8 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Aucune modification significative n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Les coûts d'acquisition des actifs (droits de mutation ...) sont activés.

2.10 – Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de crédit-bail, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la pratique des normes ANC 2020-01 (ex : transfert automatique ou hautement probable de la propriété à la fin du bail, existence d'une option d'achat intéressante, la durée, la durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur, la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail).

Les contrats de crédit-bail répondant aux critères du règlement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de crédit-bail et assimilés sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. La contrepartie étant constatée en dettes financières. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.11 – Immobilisations financières

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement :

- de titres des sociétés non consolidées,
- de dépôts et cautionnements,
- de prêts et créances immobilisées.

Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.12 – Stocks (autres que les encours liés aux affaires)

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires. Les stocks d'en-cours de production (comprenant notamment les encours liés aux contrats constatés selon la méthode de l'achèvement, cf note 2.13) et de produits

finis sont valorisés au coût standard de production. Le coût standard de production est calculé sur la base d'un niveau d'activité normal ; il incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte d'indices de pertes de valeur tels que les perspectives de ventes, et/ou de consommation, ou l'antériorité des stocks.

2.13 – Comptabilisation du résultat sur les affaires

Comptabilisation du résultat sur les affaires :

Le Groupe distingue les contrats de courte durée et les contrats de longue durée. La distinction entre courte et longue durée dépend de plusieurs critères (activité, durée, montant).

Les **contrats de courte durée** sont comptabilisés selon la méthode à l'achèvement. Une facture à établir est constatée à la clôture, si l'affaire a été clôturée, mais non encore facturée. Dans les autres cas, les travaux en cours liés aux contrats de courte durée sont comptabilisés en stocks au bilan et les variations sont constatées en variation de stocks au compte de résultat.

Les **contrats de longue durée** sont comptabilisés en fonction de la méthode à l'avancement, lorsque les conditions définies par les principes comptables (estimation du résultat prévisionnel, ...) sont respectées. Dans ce cas, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge à l'avancement.

Lorsque le montant déterminé selon la méthode de l'avancement est inférieur aux montants déjà facturés, un produit constaté d'avance est constaté pour le montant net (cf infra). Dans le cas contraire, l'écart est constaté en travaux restant à facturer, compris dans les factures à établir des comptes clients au bilan ; l'impact des variations de travaux restant à facturer est constaté en chiffre d'affaires au compte de résultat.

Produits constatés d'avance :

Les montants facturés d'avance (notamment dans le cas des contrats de courte durée non clôturés, et des contrats d'abonnement), ou lorsque le montant déterminé selon la règle de l'avancement est inférieur au montant du chiffre d'affaires déjà facturé, sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Avances financières :

Les avances financières reçues des clients sont constatées dans une rubrique spécifique, comprise dans les autres dettes.

Provisions (cf. note 17) :

→ Dépréciation des créances clients :

Une dépréciation est constatée, en fonction de la situation du client :

- les clients douteux (redressement judiciaire,...) et les clients contentieux (procédure contentieuse engagée,...) sont généralement provisionnés à 100% sauf situation particulière (garantie confirmée,...),
- les autres clients sont provisionnés en fonction des retards de règlement, à des taux compris entre 20% (à partir de 6 mois de retard) et 100% (au-delà de 24 mois de retard) pour les sociétés françaises.

→ Provisions pour risques et charges :

Lorsque les données prévisionnelles mises à jour par affaire mettent en évidence une perte, une provision pour pertes à terminaison est constatée en provisions pour risques et charges.

2.14 – Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Une information spécifique est donnée en annexe sur la trésorerie ou les placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.15 – Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Les régimes à cotisations définies correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise, aux engagements de retraite à titre principal ou complémentaire, et aux régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, constatées au prorata de l'ancienneté acquise, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Paramètres	31-déc-22	31-déc-21
taux actualisation	3,70%	1,10%
taux croissance salaires	2,5%-3%	0,9%-2%
taux charges sociales	34%-47%	35%-46%
taux mortalité	TF 18-20	TF 17-19
taux turn-over	par société MAJ en 2022	par société MAJ en 2021

Afin de déterminer le taux d'actualisation, le Groupe a analysé les différents taux existants liés aux émissions obligataires présentant un risque marginal (Ibbox, ...) et a retenu un taux d'actualisation tenant compte de la durée (10,6 ans).

Le groupe a opté pour différer les écarts actuariels, en appliquant la méthode du « Corridor ».

Les écarts actuariels sont constatés en résultat lorsque le montant des écarts actuariels différés à l'ouverture de l'exercice est supérieur au montant le plus élevé, calculé à l'ouverture de l'exercice, entre 10% de l'engagement global et 10% de la juste valeur des actifs du régime. Dans ce cas, le montant constaté en résultat correspond à cet excédent divisé par la durée d'activité moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Les coûts des services passés, liés à des modifications de régime, sont étalés sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits. L'engagement est constaté au bilan en provisions pour risques et charges, pour le montant de l'engagement total, ajusté des écarts actuariels, du coût des services passés différés et de la juste valeur des fonds dédiés au financement des engagements.

La ventilation de la charge entre ses différentes composantes (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels, ...) est donnée en annexe.

Impact du changement de convention collective au 1^{er} janvier 2022

Le groupe Apave a engagé en 2021 des démarches visant à harmoniser le statut social des salariés des 4 SAS et d'Apave SA, qui ont abouti à la mise en place d'un socle social commun. Dans le même temps, la convention collective de la Métallurgie a cédé sa place à la convention collective SYNTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022, la convention collective de la Métallurgie s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le changement de convention collective applicable au 1^{er} janvier 2022 a généré une augmentation de l'engagement groupe d'environ 22,5 M€ (cf note 17.2).

Ce changement a été pris en compte au 31 décembre 2021 comme un changement de régime. L'impact est étalé à compter du 1^{er} janvier 2022 sur la durée moyenne d'acquisition résiduelle des droits pondérés de l'engagement (cf supra).

Ainsi, ce changement n'a pas eu d'incidence sur le montant de la provision nette constatée en 2021.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages incluent notamment les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en tenant compte d'hypothèses actuarielles, lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat. Dans le cadre du passage à la convention Syntec, l'engagement au 01/01/2022 au titre des médailles du travail a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.16 – Dotations aux amortissements liées à la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre

Compte tenu de l'impact très significatif de la réévaluation des constructions lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation des 5 entités (cf note 13.3), le complément de dotation aux amortissements lié à cet écart de réévaluation a été présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.17 – Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement :

- Les provisions pour risques liées aux affaires (responsabilité civile, franchise matériels, ...), déterminées en fonction des franchises prévues dans les contrats d'assurance,
 - les provisions pour risques spécifiques clients, liées à des litiges commerciaux, déterminées au cas par cas,
 - les provisions pour prestations restant à fournir, lorsque l'affaire a été clôturée, déterminées sur la base des travaux restant à effectuer,
 - les provisions pour pertes à terminaison, sur la base du résultat ré estimé par affaires (cf. note 2.13),
 - les provisions pour autres litiges (notamment litiges prud'homaux) qui sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour restructurations, qui sont constatées dès que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, et que la mise en œuvre interviendra dans des délais courts,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes,
- Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales dans les comptes sociaux des filiales sont éliminées en consolidation. Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.18 – Impôts sur les bénéfices

Impôts exigibles

Depuis le 01/01/2022, la tête du groupe d'intégration fiscale est l'entité mère de Apave SA, HOLDAPAVE. Auparavant, la tête du groupe d'intégration fiscale était Apave SA.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extourne des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cessions internes, indemnités de départs à la retraite non comptabilisées en social, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, où lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs dont les échéances sont proches, ou en cas de possibilités de gestion fiscale à l'initiative du groupe.

Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe, qui ne dépasse généralement pas 5 ans. L'analyse est effectuée au niveau du groupe fiscal dans le cas des sociétés

comprises dans un même périmètre d'intégration fiscale sauf dans le cas des différences temporaires utilisables au niveau de l'entité. Les possibilités d'imputation sur des résultats futurs tiennent compte des règles existantes en matière d'utilisation de déficits fiscaux (plafonnement, ...).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 – Actions propres

Il n'existe pas d'actions propres à la clôture 2022 et 2021 au niveau d'APAVE S.A.

2.20 – Emprunts bancaires

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

2.21 – Instruments financiers

Le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture sur les exercices présentés.

2.22 – Autres produits, dotations aux provisions, participation des salariés

Les transferts de charges sont présentés autres produits d'exploitation. Les dotations aux provisions sont présentées nettes des reprises. La participation des salariés est présentée en résultat d'exploitation.

2.23 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession des actifs, y compris des titres consolidés,
- les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- les coûts nets liés à des restructurations significatives (fermetures de sites, plan social,...),
- les coûts liés à un litige exceptionnel dans son montant.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat.

2.24 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie est présenté conformément à la méthodologie des comptes consolidés.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les acquisitions d'immobilisations sont présentées nettes de variation des dettes sur acquisition d'immobilisations. Les produits de cession sont présentés nets des variations des créances sur cessions d'immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive cédée / acquise,
- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité, et ceux liés aux intérêts versés sont présentés en flux liés au financement.

2.25 – Apports de titres

Mise en œuvre des principes généraux dans le cadre des apports de titres effectués le 27 février 2011 :

Les apports des titres des 5 entités ont été réalisés aux valeurs réelles. La valeur réelle de chaque entité a été déterminée par un expert. Les valeurs d'apports ont été confirmées par un commissaire aux apports intervenu dans le cadre de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, liée aux apports.

L'affectation du prix d'acquisition a été effectuée sur la base de l'analyse de l'expert. Cette analyse a conduit à identifier des écarts de réévaluation essentiellement sur les postes suivants : constructions (sur la base d'un rapport effectué par un expert immobilier intervenu en 2010 sur le Groupe, dans la perspective du rapprochement des 5 entités), engagements de fin de carrière, retraitements d'homogénéisation des principes comptables (notamment sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et les dépréciations / provisions), réévaluation de certaines dettes financières à la juste valeur, et impôts différés correspondants.

L'écart entre la valeur d'apport et la juste valeur de chacune des 5 entités a été affecté en écarts d'acquisition, dont le détail par entité est rappelé ci-dessous :

en K€	% des titres acquis	Valeur des titres reçus par apports	Ecarts d'acquisition
APAVE SUDEUROPE SAS	100,00%	64 000	28 629
APAVE NORD OUEST SAS	99,98%	53 984	20 527
APAVE INTERNATIONAL SAS	100,00%	19 000	11 641
APAVE PARISIENNE SAS	100,00%	57 000	18 433
APAVE ALSACIENNE SAS	100,00%	28 000	1 960
TOTAL		221 984	81 190

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1 – Sociétés détenues directement par Apave SA

Le détail du périmètre de consolidation est donné en note 26.

Sociétés détenues directement par Apave SA

Sociétés	Méthode Consolidation	% d'intérêt		% de contrôle	
		déc-22	déc-21	déc-22	déc-21
APAVE Exploitation France	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Infrastructure et Construction France	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE DIGITAL	Intégration Globale (IG)	100%		100%	
APAVE Alsacienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Parisienne SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Nord Ouest SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Sud-Europe SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE Développement	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
APAVE International SAS	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
OSAC	Intégration Globale (IG)	100%	100%	100%	100%

3.2 – Sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement

Les sociétés mises en équivalence sont :

- ISQ E-Learning : Taux de contrôle de 35%
- Certifer Algérie : Taux de contrôle de 37,69%

Les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont :

- Certifer SA, détenue à 49% en direct depuis le 21 décembre 2017 ainsi que les 13 entités détenues par Certifer SA
- LSTI, détenue à 49% par Apave Digital, ainsi que sa filiale LSTI Worldwide
- SixFoisSept, détenue à 50% par Apave Digital
- InspeXion, détenue à 50% par Apave Digital

3.3 – Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre suivantes sont intervenues sur l'exercice :

- o Création d'une Division Digital regroupant les entités du groupe spécialisées dans maîtrise des risques numériques :

- création d'une entité holding (Apave Digital),
- acquisition à 50% de la société InspectForless (rebaptisée InspeXion) intervenant dans la mise en relation de clients avec des entreprises partenaires spécialisées dans les métiers de l'inspection, au travers d'une plateforme en ligne (marketplace) développée par la société,
- rachat à la société Apave Développement SAS des entités Oppida Groupe, Oppida, LSTI, LSTI Worldwide et Sixfoissept
- Acquisition de 10% supplémentaires de la société Tecno Piemonte, par CPM Apave Italia, portant le total de la participation dans cette société à 80% (vs 70% en 2021)
- Acquisition à 55,51% d'une société basée à Lubjana en Slovénie (Numip), qui détient elle-même une participation à 100% dans une société basée également en Slovénie (Q-Techna). Sociétés leader dans l'ingénierie, la construction, la maintenance et la production d'installations nucléaires et de traitement
- Acquisition à 100% des sociétés CAT 3AE Formations et C.A.T PRO basées à proximité d'Orléans et opérant dans le domaine de la formation professionnelle pour adultes, ainsi que le conseil et l'assistance technique aux entreprises dans le domaine de la formation

3.4 – Informations pro-forma liées aux variations de périmètre 2022

Les impacts liés aux variations de périmètre 2022 étant relativement peu significatifs (les acquisitions réalisées en 2022 ont généré un chiffre d'affaires de 6,8 M€ et un EBITDA de 0,6 M€), aucune information pro-forma n'est donnée sur le compte de résultats 2021. Les impacts sur les variations de périmètre sont présentés spécifiquement dans les tableaux de mouvements du bilan et sur une ligne spécifique du tableau de flux de trésorerie.

Note 4 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires ventilé par zones géographiques est donné dans le tableau ci-dessous :

En Keuros	Total	Europe	Afrique	Asie	Océanie	Moyen-Orient	Amérique	Océan Indien
2022	1 077 414	976 334	64 537	10 025	8 045	11 147	1 743	5 582
2021	989 161	868 535	67 890	16 533	5 067	12 791	13 633	4 712

Note 5 – Production immobilisée

La production immobilisée 2022 est principalement liée aux projets informatiques. Elle s'élève à 24 115 K€ en 2022 (27 110 K€ en 2021).

La production immobilisée provient principalement du projet « Gingko / Héraclès » qui vise à :

- l'uniformisation de l'outil de gestion des affaires « Héraclès », basé sur la technologie Mainta,
- l'intégration d'un modèle de données unique avec deux impératifs : la qualité des données et la satisfaction clients (One Data),
- la ré-urbanisation du système d'information pour simplifier les échanges entre les différentes « briques » logicielles,
- l'externalisation des infrastructures vers le Cloud pour gagner en sécurité.

Note 6 – Achats consommés, autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes sont constitués principalement d'honoraires, de frais de postes et télécommunications, de frais bancaires.

En Keuros	2022	2021
Achats consommés et variations de stocks	(40 147)	(33 169)
Sous-traitance et assimilés	(134 722)	(128 101)
Locations immobilières	(22 228)	(23 377)
Locations autres	(36 389)	(31 669)
Entretien et maintenance	(20 349)	(20 790)
Assurances	(24 106)	(20 920)
Personnel extérieur	(2 538)	(2 254)
Frais de transports	(57 820)	(48 309)
Autres achats et charges externes	(38 684)	(36 959)
Total	(376 983)	(345 548)

Note 7 – Frais de recherche et développement

Le Groupe a essentiellement une activité de services. Certaines filiales ont une activité de recherche et développement, dont l'impact est globalement non significatif.

Note 8 – Autres produits et charges d'exploitation et créances irrécouvrables

8.1 – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont donnés dans le tableau ci-après :

En Keuros	2022	2021
Transferts de charges	9 164	8 478
Autres produits d'exploitation	5 205	2 944
Autres charges d'exploitation	(2 755)	(2 159)
Total	11 614	9 262

Les transferts de charges correspondent essentiellement aux remboursements reçus (au titre des dépenses de formation, des indemnités de départ remboursées par les fonds, ...) et des avantages en nature au titre des véhicules.

Les charges d'exploitations sont principalement liées aux sinistres, provisionnés pour l'essentiel, et les régularisations diverses et incluent des pertes de changes relatives à des opérations commerciales (530 K€ en 2022 et 223 K€ en 2021). Les autres produits d'exploitation intègrent notamment des régularisations diverses (extournes de clients créditeurs anciens, ...) et des gains de changes relatifs à des opérations commerciales (1 966 K€ en 2022 et 290 K€ en 2021).

8.2 – Créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises

L'impact des créances irrécouvrables nettes des dotations / reprises est en diminution (1 190 K€ en 2022 vs 2 649 K€ en 2021).

Note 9 – Dotations nettes aux provisions sur actifs circulants et pour risques et charges (hors créances clients)

Les dotations nettes aux provisions sur actifs circulants sont données dans le tableau ci-après :

En Keuros	2022	2021
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	(6 010)	(5 279)
Dotation nette aux provisions sur stocks et encours	88	(250)
Dotation nette aux provisions sur autres actifs circulants	(92)	(27)
Total	(6 014)	(5 556)

L'augmentation de la dotation nette aux provisions pour risques et charges entre 2022 et 2021 (+ 731 K€) provient de la hausse de la dotation nette aux provisions pour indemnités de fin de carrière (+ 3 135 K€), conséquence du passage à la convention Syntec au 01/01/2022 (cf note 2.15).

Note 10 – Résultat financier

Le détail des produits et charges financières est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2022	2021
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	79	0
Produits des placements de trésorerie et assimilés	678	123
Produits de change	4 804	3 918
Reprises de provisions	351	2 028
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	402	575
Autres produits financiers	414	1 106
Total des produits financiers	6 326	7 175
En Keuros	2022	2021
Intérêts sur emprunts et assimilés	(4 503)	(2 808)
Pertes de change	(3 771)	(1 186)
Dotations aux provisions	(360)	(361)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(122)	(360)
Autres charges financières	(914)	(3 258)
Total des charges financières	(5 548)	(7 613)
Résultat financier	(3 222)	(438)

Note 11 – Résultat exceptionnel

Le détail des produits et charges exceptionnel est donné dans les tableaux ci-dessous :

En Keuros	2022	2021
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1 926	401
Produits de cession des actifs incorporels et corporels	7 559	19 639
Produits de cession des actifs financiers	223	10 397
Reprises de provisions exceptionnelles	8 202	8 933
<i>dont reprises de provisions pour risques et charges</i>	8 202	8 933
Autres produits exceptionnels	31	18
Total des produits exceptionnels	17 941	39 388
En Keuros	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(14 106)	(14 086)
VNC des actifs incorporels et corporels cédés	(962)	(6 762)
VNC des actifs financiers cédés	(1 143)	(15 198)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(3 321)	(5 637)
<i>dont dotations aux provisions pour risques et charges</i>	(3 321)	(5 610)
Autres charges exceptionnelles	8	58
Total des charges exceptionnelles	(19 524)	(41 625)
Résultat exceptionnel	(6 583)	(2 237)

Le résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion se décompose ainsi :

En Keuros	2022	2021
Produits exceptionnels divers sur opérations de gestion	946	799
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	524	403
Autres produits exceptionnels	455	(802)
Charges exceptionnelles diverses sur opérations de gestion	(4 221)	(1 587)
Pénalités et amendes	(57)	(29)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(707)	(838)
Autres charges exceptionnelles (restructurations)	(9 126)	(11 631)
Total du résultat exceptionnel sur opérations de gestion	(12 181)	(13 685)

En 2021, la VNC des actifs financiers cédés correspond principalement aux actions propres Apave SA (actions achetées à l'actionnaire Holdapave) et revendu le même jour au FCPE Apave Horizon (Plan d'Epargne Entreprise mis en place pour la France le 23/12/2021) : actions propres achetées pour un montant de 14,766 K€ et cédées pour un montant de 10,336 K€. Ce dernier montant est inclus dans les produits de cession des actifs financiers, en 2021.

Les charges exceptionnelles diverses sur opérations de gestion ainsi que les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion incluent notamment les coûts encourus au titre du projet Opéra (1,9)M€, des indemnités transactionnelles de dirigeants pour un montant de (1,2) M€, le transfert en exceptionnel du résultat des entités liquidées à l'international pour un montant de (1,1) M€, des double loyers pour un montant de (1,0)M€, le règlement d'un redressement URSSAF pour un montant de (2,9)M€ (la reprise de la provision constituée en 2021 pour un montant de 2,9M€ étant constatée en « reprises de provisions exceptionnelles »).

Note 12 – Impôt sur le résultat

12.1 – Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différée, s'élève à 25 % en 2022 et 27,5 % en 2021.

L'intégration fiscale a permis au groupe Apave de réaliser une économie d'impôt de 4 676 K€ sur l'exercice 2021.

A compter de 2022, le groupe perd le bénéfice de l'intégration fiscale, qui se situe désormais au niveau de HOLDAPAVE.

L'impôt différé à long terme est constaté à 25% au 31 décembre 2022 (idem 31 décembre 2021).

12.2 – Détail de l'impôt comptabilisé

En Keuros	2022	2021
Impôt exigible	(19 383)	(11 989)
Impôt différé	2 647	3 267
Total impôt	(16 736)	(8 722)

12.3 – Rapprochement impôt théorique / impôt réel

En Keuros	31-déc-22	31-déc-21
Résultat Net	21 226	8 267
Intérêts minoritaires	2 833	1 618
Impôts sur les bénéfices	16 736	8 722
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(86)	(104)
Charges et produits sur écarts d'acquisition	(340)	847
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	40 368	19 349
Charge d'impôt théorique à	(10 092)	(5 321)
Différences permanentes	(2 486)	171
Reports déficitaires antérieurs activés	124	0
Reports déficitaires non activés	(4 042)	(955)
Différence de taux d'impôt	(384)	(541)
Credit d'impôt (dt CICE) et retenue à la source	(424)	(597)
Impôt forfaitaire - sociétés étrangères	(29)	0
Autres	596	(1 479)
Charge d'impôt réelle	(16 736)	(8 722)
Taux d'impôt effectif	-41,46%	-45,08%

Note 13 – Actifs immobilisés

13.1 – Ecart d'acquisition

Le Groupe a organisé son activité autour de 5 pôles :

Pôle France avec les 4 entités suivantes : Apave Parisienne, Apave Sud-Europe, Apave Nord-Ouest, Apave Alsacienne et leurs filiales

Pôle Développement regroupant Apave Développement et ses filiales

Pôle Digital regroupant Apave Digital et ses filiales

Pôle International regroupant Apave International et ses filiales

Pôle OSAC

Ces pôles constituent les unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe APAVE. Comme indiqué en note 2.6, le groupe a décidé de ne plus appliquer d'amortissement mais de procéder à une évaluation annuelle de ceux-ci, via un test de dépréciation. Celui-ci a conduit le groupe à déprécier des écarts d'acquisition à hauteur de 1 000 K€ en 2021.

En K€	2022	2021
Au 1er Janvier	118 414	94 881
Acquisitions	13 674	29 801
Dépréciation	—	(1 000)
Autres	(3 813)	(5 268)
Au 31 décembre	128 275	118 414

en K€	Valeur Brute	Cumul Amort & Deprec.	dec-21	Dépréciation	Entrée de périmètre	Reclassements	écarts de conversion et Autres	dec-22
APAVE SUDEUROPE SAS	30 052	(7 047)	23 005	-	-	-	-	23 005
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	1 497	(1 497)	-	-	-	-	-	-
APAVE INTERNATIONAL SAS	12 060	(12 060)	-	-	-	-	-	-
APAVE NORD-OUEST SAS	20 527	(5 130)	15 397	-	-	-	-	15 397
APAVE PARISIENNE SAS	18 433	(4 610)	13 823	-	-	-	-	13 823
APAVE ALSACIENNE SAS	1 960	(490)	1 470	-	-	-	-	1 470
CAT 3AE FORMATIONS	-	-	-	-	321	-	-	321
C.A.T. PRO	-	-	-	-	389	-	-	389
INSPECTFORLESS	-	-	-	-	2 423	-	-	2 423
SOPEMEA	8 511	-	8 511	-	-	-	-	8 511
RSE FRANCE	89	(89)	-	-	-	-	-	-
PARC	3 285	-	3 285	-	-	-	-	3 285
CERTIFER (IP > 2017)	603	-	603	-	-	-	-	603
CERTIFER ITALIA	118	-	118	-	-	-	-	118
BELGORAIL	1 608	-	1 608	-	-	-	-	1 608
AEMC	859	-	859	-	-	-	-	859
AEMC LAB	1 288	-	1 288	-	-	-	-	1 288
VARIABLE	5 754	(1 000)	4 754	-	-	-	-	4 754
BCS	936	-	936	-	-	-	-	936
BLUE2BGREEN	146	-	146	-	-	-	-	146
AEBT	1 231	-	1 231	-	-	-	-	1 231
ERC GmbH	330	-	330	-	-	-	-	330
SIXFOISSEPT SAS	373	-	373	-	-	-	-	373
AXESSIM	1 338	-	1 338	-	150	-	-	1 488
HHC DRS B.V. (Pays-Bas)	1 611	-	1 611	-	120	-	-	1 731
HHC / DRS Deutschland (Allemagne)	10	-	10	-	-	-	-	10
RHEXIS	1 409	-	1 409	-	-	-	(443)	967
OPPIDA GROUPE SAS	13 259	-	13 259	-	-	(11 767)	(1 492)	11 767
OPPIDA SAS	996	-	996	-	-	11 767	-	12 763
LSTI	1 644	-	1 644	-	-	-	-	1 644
LSTI WORLDWIDE	535	-	535	-	-	-	-	535
ICA CONSULTING	8 477	-	8 477	-	635	(5 798)	(3 315)	1 473
INSTITUT AERO FORMATION	-	-	-	-	-	5 473	-	5 473
AERO TRAINING CENTER	-	-	-	-	-	325	-	325
APAVE CERTIFICATION ITALIA	1 426	-	1 426	-	-	-	-	1 426
APAVE MARE	170	(149)	21	-	-	-	0	21
APAVE JAPAN	162	(130)	32	-	-	-	1	33
APAVE MAGYARORSZAG (Hungary)	1 423	(1 000)	423	-	-	-	(423)	-
AGTS COTE D'IVOIRE	410	(407)	3	-	-	-	-	3
AGTS SENEGAL	68	-	68	-	-	-	-	68
APAVE ASSESSMENTS INDIA	1 566	(1 566)	-	-	-	-	-	-
GEECY APAVE PRIVATE	1 736	(1 737)	-	-	-	-	-	-
APAVE GULF	1 690	(500)	1 190	-	-	-	-	1 190
EUROCONTROL SA	7 693	-	7 693	-	-	-	(318)	7 375
TECNO PIEMONTE Spa	195	-	195	-	-	-	-	195
NUMIP	-	-	-	-	10 542	-	-	10 542
OSAC	460	(115)	345	-	-	-	-	345
Total Goodwill	155 940	(37 527)	118 414	-	13 830	0	(5 989)	126 255

13.2 – Immobilisations incorporelles

En K€	31-dec-21	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecarts de conversion	Autres	31-dec-22
Concessions, brevets & droits similaires	50 936	(15)	2 402	(4 358)	35 565	(10)	3	74 523
Droit au bail	126	-	-	-	-	3	-	129
Fonds commercial	0	-	-	-	-	-	-	0
Ecart d'acquisition	155 941	12 251	-	-	(5 567)	4	-	162 629
Immobilisations incorporelles en cours	53 912	-	22 996	-	(34 360)	-	-	42 548
Avances et acomptes s/immos. incorporelles	186	25	278	(12)	(234)	0	-	243
Autres immobilisations incorporelles	10 715	97	40	(10)	7 887	108	-	18 837
Valeur brute	311 816	12 358	25 716	(4 381)	3 291	106	3	351 084
Amortissements des concessions et droits similaires	(53 502)	15	(11 481)	4 356	(22)	7	(1)	(60 627)
Amortissements des autres immo	(809)	(17)	(1 381)	8	(34)	(3)	-	(2 236)
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	(37 527)	1 000	-	-	-	(3)	-	(36 530)
Autres amortissements sur Immo. Incorp.	(1 926)	-	(541)	46	-	(1)	-	(2 423)
Amortissement	(93 764)	997	(13 402)	4 409	(57)	(0)	(1)	(101 817)
Valeur nette	218 052	13 355	12 314	28	3 234	106	2	249 267

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont principalement liées à :

○ Apave SA	22 656 K€	(développements informatiques)
○ Pôle Apave Développement	1 329 K€	(développements informatiques)

13.3 – Immobilisations corporelles

En K€	31-déc-21	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Cessions / reprise	Virement de cpte à cpte	Ecart de conversion	Autres	31-déc-22
Terrains	7 596	166	-	(146)	-	27	-	7 633
Aménagements des terrains	568	-	71	-	(7)	-	-	632
Constructions	159 517	280	77	(3 575)	289	(261)	-	156 248
Installations, agencements, aménagements constructions	36 323	48	1 423	(5 267)	335	(8)	-	32 451
Matériels et instruments de mesure	128 603	1 194	7 881	(6 168)	81	(149)	-	131 442
Matériels de transport	9 844	(140)	1 480	(738)	10	63	-	10 519
Matériel et mobiliers de bureau	40 371	(208)	2 664	(3 165)	495	(37)	-	40 010
Immobilisation corporelles en cours	6 183	44	6 552	(147)	(51)	0	-	12 581
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	462	-	345	-	(403)	-	-	404
Autres immobilisations corporelles	16 080	(31)	1 667	(282)	(115)	0	-	17 319
Valeur brute	405 546	1 353	22 160	(19 488)	636	(364)	-	408 887
Amortissements des aménagements de terrains	(468)	-	(20)	-	1	-	-	(487)
Amortissements des constructions	(100 504)	-	(6 173)	3 332	55	34	0	(103 294)
Amortissements des IAA de constructions	(24 357)	3	(1 664)	5 049	(1 569)	6	(0)	(21 223)
Amortissements des matériels de transports	(6 786)	110	(1 279)	719	(42)	(20)	0	(7 288)
Amortissement Mobilier de bureau	(32 667)	171	(2 705)	3 126	347	30	0	(31 893)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(101 875)	19	(7 528)	6 103	1 437	107	(0)	(103 793)
Prov.dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	(9 255)	27	(1 191)	301	(389)	1	(0)	(10 307)
Amortissements et dépréciations	(275 912)	330	(20 560)	18 631	(161)	160	0	(277 512)
Valeur nette	129 634	1 683	1 600	(856)	475	(204)	0	132 332

Les principales acquisitions de l'exercice portent sur du matériel et du mobilier pour APAVE Parisienne (916 K€), APAVE Nord-Ouest (2 265 K€), APAVE Sud-Europe (2 651 K€), le pôle Apave Développement (2 342 K€) ainsi que le pôle Apave International (2 691 K€).

Les immobilisations corporelles en-cours correspondent principalement aux travaux concernant la réhabilitation du bâtiment de la rue Salneuve sur Apave Parisienne (4 276 K€).

Les matériels correspondent à des matériels et outillages de mesure (liés aux laboratoires), des matériels pédagogiques, etc. Les dotations aux amortissements et dépréciation sont constatées en résultat d'exploitation.

Il n'y a pas eu de frais financier activés dans les immobilisations comptabilisées au bilan du groupe.

Les immobilisations corporelles financées par crédit-bail concernent essentiellement les constructions et les matériels. Le détail des valeurs brutes et des amortissements est donné dans le tableau ci-après :

En K€	31-déc-21	Variation de périmètre	Acquisitions / dotation	Ecart de conversion	Autres	31-déc-22
Terrains	1 620	-	-	-	(46)	1 574
Aménagements des terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	19 923	-	-	37	(668)	19 292
Installations, agencements, aménagements constructions	-	-	-	-	-	-
Matériels et instruments de mesure	14 443	-	-	-	(3 223)	11 220
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobiliers de bureau	11 253	-	-	-	(2 262)	8 991
Autres immobilisations corporelles	495	-	-	-	-	495
Valeur brute	47 734	-	-	37	(6 199)	41 572
Amortissements des aménagements de terrains	-	-	-	-	-	-
Amortissements des constructions	(15 779)	-	(486)	(12)	642	(15 635)
Amortissements des IAA de constructions	(51)	-	-	-	-	(51)
Amortissements des matériels de transports	-	-	-	-	-	-
Amortissement Mobilier de bureau	(11 748)	-	(36)	-	2 794	(9 990)
Amortissements des matériels et instruments de mesure	(13 440)	-	(468)	-	3 184	(13 724)
Prov.dépréciation immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Autres amortissements et dépréciations	-	-	-	-	(495)	(495)
Amortissements et dépréciations	(41 018)	-	(990)	(12)	6 125	(35 895)
Valeur nette	6 716	-	(990)	25	(774)	5 676

13.4 – Sociétés mises en équivalence et autres immobilisations financières

En K€	31-déc-21	Quote-part dans les résultats 2022	Distribution	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31-déc-22
ISQ E-LEARNING	412	89	(60)	-	-	441
CERTIFER ALGERIE	89	(3)	-	6	(14)	78
Valeur nette	501	86	(60)	6	(14)	519

Le chiffre d'affaires, le résultat net et les capitaux propres des filiales mises en équivalence ne sont pas communiqués, compte tenu de leur impact non significatif.

13.5 – Immobilisations financières

En K€	31-déc-21	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31-déc-22
Titres de participations consolidés	42	1 241	(0)	0	(0)	1 283
Titres de participation hors groupe	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non consolidées	1 587	3 251	(311)	1	(12)	4 517
Autres titres immobilisés	1 313	1 046	(104)	-	(541)	1 714
Dépôts cautionnements et autres actifs financiers	5 601	3 739	(445)	7	10	8 911
Valeurs brutes	8 543	9 278	(860)	8	(543)	16 426
Provisions pour dépréciation titres de participations non consolidés	(19)	(0)	19	(0)	-	0
Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers	(979)	-	126	-	-	(853)
Provisions pour dépréciation	(998)	(0)	145	(0)	-	(853)
Valeur nette	7 545	9 278	(715)	8	(543)	15 573

Les sociétés non consolidées sont non significatives.

Note 14 – Actifs circulants

14.1 – Stocks et en-cours

En K€	2022	2021
Prestations de services en cours	43 719	43 753
Matières premières et autres approvisionnements	3 117	1 421
Valeur brute	46 836	45 174
Provisions pour dépréciation des prestations de services en-cours	(1 114)	(1 460)
Provisions pour dépréciation des matières premières et autres approvisionnements	(220)	(271)
Provisions pour dépréciation	(1 334)	(1 731)
Valeur nette	45 482	43 443

Les encours sont liés uniquement aux contrats de courte durée non clôturés.
Il n'y a pas eu de frais financiers activés dans les en-cours comptabilisés au bilan du groupe.

14.2 – Clients et comptes rattachés

En K€	2022	2021
Créances clients	398 017	369 035
dont factures à établir	72 832	66 012
Valeur brute	398 017	369 035
Dépréciation clients	(27 418)	(30 091)
dont provisions travaux à facturer	(1 909)	(1 587)
Dépréciations	(27 418)	(30 091)
Valeur nette	370 599	338 944

14.3 – Autres créances et comptes de régularisation

En K€	2022	2021
Fournisseurs débiteurs, acomptes fournisseurs	6 984	4 150
Créances sur personnel & organismes sociaux	1 954	2 135
Créances fiscales hors impôts sur les sociétés	24 690	23 926
Etat, impôt sur les bénéfices	1 288	12 615
Charges constatées d'avance	16 311	12 753
Créances sur cessions d'actifs	438	672
Impôts différés actifs	3 167	1 753
Autres créances	15 261	10 579
Valeur brute des actifs courants	70 094	68 583
Dépréciation autres créances courantes	(1 133)	(402)
Autres actifs courants	68 961	68 181

Les autres créances ont une durée essentiellement inférieure à un an. Les autres créances échues et non dépréciées ne sont pas significatives.

Note 15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	2022	2021
Valeurs mobilières	28 228	9 983
Comptes courants bancaires et disponibilités	120 524	171 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	148 751	181 456
Concours bancaires créditeurs	(600)	(422)
Trésorerie passive	(600)	(422)
Trésorerie nette	148 151	181 034

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments. L'analyse de la variation de la trésorerie nette est fournie dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 16 – Capital

En K€	2022	2021
Capital social Apave SA - en KEUR	231 442	215 864
Nombre d'actions total	231 441 941	215 864 061
Valeur nominale en EUR	1	1

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle ni d'actions à droit de vote double. La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

En date du 07/12/2022, le Conseil d'Administration d'Apave SA a décidé d'augmenter le capital social de cette dernière pour un montant de 15 748 186€ (15 748 186 actions d'une valeur nominale de 1€) assorti d'une prime d'émission de 34 251 814€. L'augmentation de capital de 50 000 000€ (prime d'émission incluse) a été intégralement souscrite par HOLDAPAVE (cf note 18). Les 15 748 186 actions sont des actions de préférence rachetables, en tout ou partie, par Apave à compter de la date de cession de l'immeuble Salneuve (cf note 25) et pendant un délai de six mois suivant la date de cession de l'immeuble en question.

Au cours de la même réunion du Conseil et préalablement à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration d'Apave SA a décidé :

- de procéder à une réduction de capital d'un montant nominal de 170.306 € par voie d'annulation de 170.306 actions ordinaires d'Apave SA d'une valeur nominale de 1 €, qu'Apave SA avait rachetées auprès du FCPE Apave Horizon en juillet 2022
- que la différence entre (i) le prix d'achat des 170.306 actions ordinaires annulées (soit un montant global de 540.721,55 €) et (ii) le montant nominal total de la réduction de capital, correspondant à l'annulation des 170.306 actions ordinaires (soit 170.306 €), soit imputée sur le compte de primes d'émission, de fusion, d'apport

Note 17 – Provisions, actifs et passifs éventuels

17.1 – Provisions pour risques et charges

En K€	31-déc-21	Variations de périmètre	Dotations expl.	Dotations excep.	Dotations	Reprises expl.	Reprises excep.	Reprises	Ecart de conversion	Autres mvts	31-déc-22
Provision pour risques clients (a)	37 902	462	7 503	788	8 291	(4 014)	(7 840)	(11 854)	(12)	87	31 744
Provisions pour pertes à terminaison sur affaires	879	26	859	-	859	(552)	(362)	(914)	27	1	817
Provisions pour risques sociaux et fiscaux	5 154	-	561	118	679	(3 999)	-	(3 999)	(15)	(377)	3 441
Provisions pour IDR et retraite complémentaire (cf note 17.2)	37 177	(61)	16 001	-	16 001	(10 111)	-	(10 111)	4	152	41 162
Provisions pour médailles du travail	649	-	(0)	2 415	2 415	(320)	-	(320)	(2)	-	3 741
Autres provisions pour risques et charges	515	-	-	-	-	(843)	-	(843)	(2)	1 142	1 133
Total	82 375	428	24 923	8 121	33 344	(17 846)	(8 202)	(28 042)	(1)	1 605	89 509
dont											
exploitation					24 923			(19 840)			
exceptionnel					3 321			(8 202)			

17.2 – Engagements de retraite et assimilés

Le rapprochement entre l'engagement global et la provision constatée dans les comptes, compte tenu d'une part de la juste valeur du fonds, et d'autre part des écarts actuariels et les changements de régime différés, figure dans le tableau ci-après :

En K€	Valeur actualisée des engagements totaux	Juste valeur des fonds	Ecart actuariels non constatés	Changement de régime	Coût des services passés différés	Provision constatée
31-déc.-22	71 630	(10 490)	4 255	(22 233)		43 162
31-déc.-21	75 665	(12 596)	(1 743)	(24 149)		37 177

La juste valeur des fonds à la clôture est communiquée par les organismes qui gèrent les fonds.

Les mouvements de la provision en 2022 se détaillent comme suit :

En K€	Ouverture	Charge nette	Cotisations versées aux fonds	Variation de périmètre	Autres mouvements (a)	Clôture
31-déc.-22	37 177	9 374	(488)	(61)	(2 840)	43 162
31-déc.-21	36 404	5 249	(3 928)	1 498	(2 046)	37 177

(a) Les autres mouvements correspondent essentiellement aux indemnités versées, non financées par les fonds.

La charge nette sur l'exercice se détaille comme suit :

En K€	31-déc-22	31-déc-21
Droits acquis	6 302	4 731
Coût financier	497	274
Rendement des fonds	(139)	(82)
Écarts actuariels	5	171
Changement de régime	2 426	
Autres mouvements	283	155
Total	9 374	5 249

Une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une baisse des engagements de 5,0%.

En revanche, une variation du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur la provision comptabilisée dans les comptes consolidés, compte tenu du fait que les écarts actuariels sont différés par application de la méthode du corridor (cf note 2.15).

17.3 – Actifs et passifs éventuels

Le GIE Ceten APAVE International (ci-après dénommé « APAVE ») dont APAVE NORD OUEST, APAVE SUD EUROPE, APAVE PARISIENNE et APAVE ALSACIENNE sont associées est impliqué dans un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon dénommé « Clinique Mermoz ». À la suite de multiples malfaçons, les bâtiments ont donné lieu à une déconstruction/reconstruction.

Les expertises techniques réalisées suite à ces différents préjudices ont fixé les responsabilités encourues provisoirement à hauteur de 30% pour la maîtrise d'ouvrage, 30 % pour le maître d'œuvre et 30% pour l'entreprise réalisant les travaux de gros-œuvre. Les 10% restants avaient été répartis entre les autres acteurs du chantier dont APAVE, en qualité de contrôleur technique, qui se voyait attribuer une quote-part de 2 %. Il avait été notamment reproché à la maîtrise d'ouvrage d'avoir traité les travaux du lot gros-œuvre à moins 26% du prix du marché, avec une entreprise en redressement judiciaire, par simple mesure d'économie. Le dossier a suivi son cursus juridique normal de discussion au fond entre les parties, pour finalement aboutir au prononcé d'un premier jugement, rendu le 24/09/2019 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Contre toute attente, alors que les termes non équivoques du rapport d'expertise judiciaire attribuaient provisoirement une quote-part de 30% au maître de l'ouvrage, le magistrat a retenu des responsabilités uniquement à l'encontre des autres acteurs du chantier. APAVE se trouve ainsi condamnée à hauteur de 3% du montant total du sinistre. Il n'est pas reproché de faute technique à APAVE, le grief qui lui est fait étant d'avoir manqué à son obligation d'information et d'alerte du maître de l'ouvrage, grief qu'APAVE estime être infondé.

Cette condamnation a été prononcée « In Solidum ». Cela signifie que chacune des parties condamnées est obligée financièrement de régler, de façon solidaire, l'ensemble des préjudices, en l'occurrence une somme de l'ordre de 85M€ (hors intérêts courus, calculés à compter du 01/01/2003). En outre, les protagonistes condamnés aux côtés d'APAVE, dont l'entreprise de gros-œuvre et la plupart des B.E.T. ont, pour la majorité, fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Ce jugement revêt un caractère singulier car les juges ont ordonné l'exécution provisoire à l'encontre de toutes les parties condamnées, à l'exception d'APAVE.

La mise en cause d'APAVE semble avoir gêné le Tribunal qui a ainsi voulu l'épargner en l'excluant de l'exécution provisoire, contrairement à son propre assureur, les souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Par ailleurs, le sinistre, intervenu en cours de travaux, ne peut relever des assurances de responsabilité décennale, mais des seules assurances de responsabilité civile professionnelle - dont la souscription est facultative - avec des plafonds de garantie très limités. Il en résulte qu'APAVE, in bonis et seul solvable à la date d'aujourd'hui, se trouverait à devoir assumer, à terme,

sur ses propres deniers, une somme de l'ordre de 75 M€ (déduction faite des plafonds de garantie des assureurs), en lieu et place des principaux responsables du litige.

APAVE a interjeté appel de cette décision le 24/10/2019. Plusieurs audiences ont eu lieu depuis cette date.

La dernière s'est tenue le 15/12/2022 et la prochaine est planifiée pour le 15/05/2023, date à laquelle toutes les parties sont priées de remettre leurs conclusions. Le conseiller de la mise en état a renvoyé l'affaire plusieurs fois en raison des nombreuses conclusions complémentaires.

La comptabilisation d'une provision pour risques et charges suppose qu'il existe une obligation probable ou certaine à la date de clôture, revêtant un caractère éventuel quant à son montant ou son échéance.

APAVE possède des polices d'assurance qui lui permettent de couvrir largement le risque s'il s'avérait qu'elle soit condamnée et si le principe du « In solidum » n'était pas retenu.

Dans le cas contraire, et APAVE conteste vigoureusement cette hypothèse, la peine pourrait être maximum.

En l'état actuel de l'avancement des procédures, il est impossible d'envisager une issue dans un sens ou dans l'autre.

Par conséquent, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Le litige Mermoz constitue ainsi un passif éventuel, le montant de l'obligation ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante.

Note 18 – Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières

La ventilation des emprunts, concours bancaires et autres dettes financières est détaillée ci-après :

Endettement brut en K€	31-déc-21	Remboursement	Augmentation	Variation de périmètre	Autres	31-déc-22
Emprunts auprès d'établissements de crédit	26 817	(14 766)	2 232	28	(26)	14 284
Emprunt Dettes Senior	-	-	50 000	-	-	50 000
Emprunt bancaire investissement	18 000	(18 000)	-	-	-	-
Emprunt bancaire croissance externe	25 669	(25 669)	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	76 770	(750)	3 774	91	(50 000)	29 886
Autres dettes financières	2 330	208	-	1	346	2 884
Concours bancaires	422	-	-	100	78	600
Total	158 007	(58 977)	56 004	221	(49 603)	97 654

L'Emprunt Dettes Senior correspond au Crédit Refinancement octroyé à Apave dans le cadre d'un nouveau crédit syndiqué mis en place le 26/07/2022 avec un pool de 5 banques.

Le contrat de crédit syndiqué en vigueur jusqu'alors a été intégralement refinancé : les encours au titre de l'Emprunt bancaire investissement et de l'Emprunt bancaire croissance externe ont été remboursés en date du 26/07/2022 en utilisant la ligne de Crédit Refinancement d'un montant de 50 000 K€. La différence entre le montant tiré (50 000 K€) et le remboursement des encours restant dus (37 947 K€) est venu alimenter la trésorerie du groupe.

Les autres lignes mises à disposition d'Apave SA à compter du 26/07/2022 concernent un Crédit Investissements d'un montant de 150 000 K€, ainsi qu'un Crédit Renouvelable d'un montant de 50 000 K€. Au 31/12/2022, aucune de ces 2 lignes de crédit n'était utilisée.

Les coûts de mise en place du nouveau crédit syndiqué se sont élevés à 2 603 K€ (commissions bancaires et honoraires d'avocats) et sont amortis sur la durée du contrat (6 ans).

Les principales caractéristiques du nouveau crédit syndiqué sont les suivantes :

- Période de disponibilité des lignes de crédit
 - Ligne de Crédit Investissements : 48 mois à compter de la Date de Refinancement (26/07/2022)
 - Ligne de Crédit Renouvelable : 65 mois à compter de la Date de Refinancement
- Maturité des lignes
 - Ligne de Crédit Refinancement / Investissements : 72 mois à compter de la Date de Refinancement
 - Ligne de Crédit Renouvelable : 66 mois à compter de la Date de Refinancement
- Modalités de remboursement des tirages
 - Ligne de Crédit Refinancement / Investissements : 60% amortissable / 40% in fine
 - Part amortissable : amortissement annuel linéaire jusqu'au 5ème anniversaire de la Date de Refinancement
 - Part in fine : 6ème anniversaire de la Date de Refinancement

Le contrat de crédit syndiqué est assujéti à un covenant bancaire, qui correspond au Ratio de Levier (Endettement Financier Net / EBITDA). Celui-ci doit être inférieur à 3,25. Le test a été effectué au 31/12/2022 et a confirmé que ce ratio était inférieur à 3,25. Le contrat prévoit également la mise en place d'objectifs en matière de critères RSE dont l'atteinte permet de réduire la marge prélevée par les banques à hauteur de 0,05% maximum. Les critères retenus seront convenus avec les banques d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023.

Des sûretés ont été mises en place au profit des 5 banques (cf note 23.2).

En date du 28/07/2021, HOLDAPAVE a consenti un prêt à Apave SA d'un montant de 49 999 997,69€ portant intérêt au taux annuel de 5% capitalisé à chaque date anniversaire.

En date du 07/12/2022, le Conseil d'Administration d'Apave SA a décidé d'augmenter le capital social de cette dernière pour un montant de 15 748 186€ assorti d'une prime d'émission de 34 251 814€.

L'augmentation de capital de 50 000 000€ (prime d'émission incluse) a été intégralement souscrite par HOLDAPAVE par compensation avec une partie de la créance détenue par HOLDAPAVE sur Apave SA, laquelle s'élevait à 52.499.999,98 € en principal et intérêts capitalisés au 28 juillet 2022 et 949.315,02 € en intérêts courus mais non-capitalisés, au 7 décembre 2022.

La diminution des Autres emprunts et dettes financières à hauteur de 50 000 K€ correspond à cette opération.

Les Autres dettes financières sont constituées principalement des cotisations-financement.

18.1 – Echancier de l'endettement financier brut

En K€	Total Emprunts	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et autres dettes	47 054	7 533	38 372	1 285
Concours bancaires créditeurs	600	600		
Emprunt dette Senior	50 000	6 000	24 000	20 000
Total Endettement financier brut	97 654	14 132	62 372	21 285

L'essentiel des dettes financières est émis en euros.

18.2 – Endettement financier net

L'endettement financier net est détaillé ci-après :

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Endettement financier brut	(97 654)	(150 007)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	148 751	181 456
Endettement financier net	51 097	31 448

Il existe des causes de défaut dans le cadre du nouveau crédit syndiqué mis en place le 26/07/2022.

18.3 – Taux

Les prêts consentis par HOLDAPAVE à Apave SA pour un montant total de 17 615 K€ au 31/12/2022 (63 491 K€ au 31/12/2021) ainsi que l'emprunt obligataire de 11 071€ émis par Apave SA et souscrit par le FCPE Apave Horizon, portent intérêt au taux annuel fixe de 5%. Les autres dettes financières ont été principalement contractées à taux variables (EURIBOR 1M principalement).

18.4 – Garanties données liées aux emprunts

Cf note 23.2.

Note 19 – Impôts différés

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Fiscalité sur déficits reportables	156	352
Engagements de retraite	9 676	8 294
Crédit bail	(1 003)	(1 167)
Juste valeur réévaluation immobilisations	(11 345)	(10 783)
Autres impôts différés	(2 269)	(2 383)
Impôts différés nets	(4 785)	(5 686)
Dont: impôts différés actifs	3 167	1 753
Dont: impôts différés passifs	(7 952)	(7 439)

Il n'existe pas d'impôts différés directement imputés en réserves en 2022 (idem 2021).

Note 20 – Dettes fournisseurs et assimilées

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Dettes fournisseurs	60 775	53 237
Fournisseurs - factures non parvenues	27 121	30 278
Versement à effectuer sur titres de participation	869	623
Dettes fournisseurs et assimilées	88 765	84 138

Note 21 – Autres dettes et comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance sont liés aux contrats de courte durée (chiffre d'affaires lié aux contrats non clôturés), et aux contrats de longue durée (lorsque la production valorisée à l'avancement est inférieure aux montants déjà facturés. Cf note 2.13.

en K€	31-déc-22	31-déc-21
Clients créditeurs, acomptes clients	14 526	11 064
Dettes sociales	105 886	111 025
Dettes fiscales	81 285	82 500
Impôts sur les bénéfices	8 915	2 533
Impôts différés passif	7 952	7 439
Produits constatés d'avance	88 201	82 756
Autres dettes	11 296	8 957
Total autres dettes	318 060	306 270

Note 22 – Effectifs

Les effectifs inscrits du groupe s'élèvent à 13 169 au 31/12/2022 contre 13 091 au 31/12/2021.

Le tableau ci-dessous ventile les effectifs par entité / Division en 2022 et 2021 :

	Apave SA	APAVE Digital	APAVE Parisienne	APAVE Nord-Est	APAVE Alsace	APAVE Sud-Est	Apave International	APAVE Développement	OTAC	TOTAL
31 déc. 22	248	55	1 291	2 112	592	3 465	4 276	958	172	13 169
31 déc. 21	194		1 282	2 139	616	3 500	4 411	777	172	13 091

Note 23 – Engagements hors bilan

23.1 – Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

Engagements de rachats et options de rachats des actions détenues par les minoritaires

Néant.

23.2 – Engagements hors bilan liés au financement de la Société

Engagements liés aux dettes financières

Les garanties données liées à des emprunts et concours financiers correspondent au nantissement :

- consenti par Holdapave :
 - du compte de titres financiers ouverts au nom d'Holdapave dans les registres d'Apave SA
 - des créances de Holdapave au titre de prêts intra-groupe consentis par Holdapave à Apave SA
- consenti par Apave SA :
 - de solde de comptes bancaires portant sur les comptes bancaires ouverts en son nom, en France

Engagements liés aux instruments dérivés

Il n'existe aucun engagement au 31/12/2022 au titre d'instruments dérivés, idem au 31/12/2021

23.3 – Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la Société

Engagements donnés

Les engagements donnés (avals, cautions bancaires et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 20,3 M€ au 31/12/2022 (18,6 M€ au 31/12/2021).

Les engagements liés à des commandes d'actifs corporels ne sont pas significatifs au 31/12/2022 (idem 2021).

Engagements reçus

Néant au 31/12/2022 (idem 31/12/2021).

Note 24 – Informations sur les parties liées

24.1 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée, car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

24.2 – Transactions réalisées avec les sociétés mises en équivalence

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice.

24.3 – Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ou ayant des dirigeants communs

Il n'existe pas de transactions significatives sur l'exercice

Note 25 – Evénements postérieurs à la clôture

- La restructuration juridique et opérationnelle des activités du groupe en France initiée en 2022 (projet Opéra) s'est traduite au 01/01/2023 par des apports partiels d'actifs des 4 entités régionales (Apave SudEurope, Apave Nord Ouest, Apave Parisienne, Apave Alsacienne) aux 2 entités créées en 2021 (Apave Exploitation France, Apave Infrastructures et Construction France). Seuls les actifs immobiliers ont été conservés par les 4 entités régionales et n'ont donc pas été transférés aux 2 nouvelles entités. Les apports partiels d'actifs ont fait l'objet de traités d'apport provisoires en 2022, établis sur la base de valeurs estimées au 01/01/2023. Des traités d'apport définitifs seront établis d'ici le 30/06/2023 sur la base des valeurs réelles au 01/01/2023. Par ailleurs, le groupe poursuit le déploiement de l'outil « Ginkgo / Héracles » initié en 2022 (cf note 5)
- L'ensemble du personnel des fonctions support travaillant dans les 4 entités régionales en question a été transféré à Apave SA au 01/01/2023, dans le cadre du projet Opéra. Il s'agit notamment du personnel des fonctions comptables, recouvrement, gestion de la paie et des véhicules.
- Le Conseil d'Administration d'Apave du 06/03/2023 a donné tous pouvoirs à Monsieur Philippe Maillard, en sa qualité de Directeur Général d'Apave, elle-même présidente d'Apave Parisienne SAS, pour procéder à la cession d'un immeuble détenu par Apave Parisienne SAS, situé rue Salneuve à Paris (l'« Immeuble Salneuve ») aux conditions envisagées suivantes :
 - le prix de cession de l'Immeuble Salneuve serait déterminé sur la base (i) d'un prix de base égal à 81 millions d'euros, en ligne avec des estimations immobilières réalisées par un tiers, augmenté (ii) du montant (hors taxes) de l'ensemble des travaux de rénovation ainsi que des frais et charges en lien avec l'Immeuble Salneuve supportés par Apave Parisienne SAS entre le 1er janvier 2021 et la date de cession de l'Immeuble Salneuve et (iii) d'un intérêt additionnel annuel d'un montant de 5% applicable sur la somme de 81 millions d'euros entre le 1er janvier 2021 et la date de cession de l'Immeuble Salneuve et sur le montant des travaux de rénovation entre leur décaissement et la date de cession de l'Immeuble Salneuve ;
 - sur la base des estimations faites par Apave, cela ferait ressortir à date un prix pour la cession de l'Immeuble Salneuve d'au minimum 105 millions d'euros, ce montant pouvant être ajusté en fonction des coûts additionnels engagés par le groupe d'ici la réalisation de la cession ; et
 - sous réserve de la purge des conditions réglementaires applicables, la cession de l'Immeuble Salneuve interviendrait dès que possible, sans attendre l'achèvement de l'Immeuble Salneuve, avec comme objectif la fin du mois de mai 2023.

En juillet 2021, lors des opérations d'ouverture du capital d'Apave en relation avec l'investissement minoritaire réalisé par PAI Partners, Gapave a exprimé son souhait de pouvoir le cas échéant acquérir l'Immeuble Salneuve à tout moment à compter du 1er janvier 2023. Gapave a par la suite réitéré auprès de Monsieur Philippe Maillard son intérêt pour procéder (directement ou par l'intermédiaire de toute société qu'il se substituerait) à l'acquisition de l'Immeuble Salneuve en l'état d'avancement actuel des travaux et avec reprise par Gapave des différents contrats en cours avec les entreprises de travaux, en vue de parvenir à l'achèvement de l'immeuble.

- Les 15 748 186 actions de préférence émises en date du 07/12/2022 (cf note 16) seront rachetées à HOLDAPAVE par Apave, à l'issue de la cession de l'Immeuble Salneuve, pour un montant de 50M€ augmenté d'un taux de rendement annuel de 5%.
- Des contrôles fiscaux ont été lancés depuis le début de l'année 2023 sur Apave SA (exercices contrôlés : 2018 à 2021), Apave SudEurope SAS et Apave International SAS (exercices contrôlés : 2020 et 2021). Un contrôle fiscal a par ailleurs été lancé en 2022 sur Apave Ghana Inspection (exercices contrôlés : 2019 à 2021). Ils sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes 2022 et aucune estimation d'un quelconque redressement ne peut être fournie. En ce qui concerne les entités françaises, les contrôles au titre des exercices 2018 et 2019 portent sur l'impôt sur les sociétés, et ceux au titre des exercices 2020 et 2021 portent sur l'ensemble des impôts. L'intégration fiscale ne fait pas partie du périmètre du contrôle fiscal en cours.

Note 26 – Détail du périmètre

Liste des entités du Groupe Apave consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVE SA	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
CETEN APAVE INTERNATIONAL	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE EXPLOITATION FRANCE	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
CAT 3AE FORMATIONS	FRANCE	100,00	100,00		
C.A.T. PRO	FRANCE	100,00	100,00		
APAVE DIGITAL	FRANCE	100,00	100,00		
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE (AICF)	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE PARISIENNE SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE NORD-OUEST SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Barberais	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du Lindon	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Olivier	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI les Mouettes	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI le Grand Large	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Daunor	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de l'Iton	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE ALSACIENNE SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE SUDEUROPE SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE MONACO	FRANCE	99,70	99,70	99,70	99,70
LRQA APAVE Limited	GRANDE BRETAGNE	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE NDT (Non Destructive Testing)	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Cetat Banzat	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Cetat Tassin	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE DEVELOPPEMENT	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPEMEA	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPAVAL	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPAVIB	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE AEROSERVICES	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERSERVICES INSPECTION	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE CERTIFICATION	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
BVT	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE DIAGNOSTICS (Ex ADIAG)	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AQUASS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
RSE FRANCE	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
PARC	GRANDE BRETAGNE	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AEMC LAB	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
VARIABLE	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
BCS	FRANCE	51,00	51,00	51,00	51,00
BLUE2BGREEN	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AXESSIM	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
RHEXIS	FRANCE	59,00	59,00	59,00	59,00
OPPIDA GROUPE SAS	FRANCE	80,00	80,00	80,00	80,00
OPPIDA SAS	FRANCE	80,00	80,00	80,00	80,00
ICA CONSULTING	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
INSTITUT AERO FORMATION	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AERO TRAINING CENTER	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
INSTITUT AERO FORMATION DOMTOM	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERNATIONAL SAS	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00
AETS	FRANCE	70,41	70,41	70,41	70,41

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
APAVE IBERICA	ESPAGNE	95,00	95,00	95,00	95,00
CPM APAVE ITALIA	ITALIE	98,40	98,40	98,40	98,40
APAVE CERTIFICATION ITALIA	ITALIE	98,40	98,40	98,40	98,40
APAVE SEE DOO	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE ROPE ACCESS	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE BELGIUM S.A.	BELGIQUE	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE MARE	CROATIE	80,00	80,00	80,00	80,00
APAVE VERTECH	SERBIE ET MONTENEGRO	88,00	88,00	88,00	88,00
BEEUVIO	MACEDOINE	51,00	51,00	51,00	51,00
ETBS DOOEL	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
NOLTEN SERVICES	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AAIA BVP	MACEDOINE	100,00	100,00	100,00	100,00
AGTS GUINEE CONAKRY	GUINEE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE COTE D'IVOIRE	COTE D'IVOIRE	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS COTE D'IVOIRE	COTE D'IVOIRE	99,42	99,42	99,42	99,42
APAVE BURKINA	BURKINA FASO	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE CAMEROUN	CAMEROUN	99,77	99,77	99,77	99,77
APAVE SAHEL	SENEGAL	99,99	99,99	99,99	99,99
AGTS SENEGAL	SENEGAL	98,83	98,83	98,83	98,83
APAVE MALI	MALI	99,82	99,82	99,82	99,82
AGTS MALI	MALI	84,64	84,64	84,64	84,64
ISQAPAVE ANGOLA	ANGOLA	47,00	47,00	47,00	47,00
APAVE GABON SA	GABON	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE GHANA TECHNICAL SERVICES	GHANA	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE INDIAN OCEAN	MAURICE	100,00	100,00	100,00	100,00
AIO DEVELOPPEMENT	MAURICE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE MADAGASCAR	MADAGASCAR	99,98	99,98	99,98	99,98
APAVE ALGERIE	ALGERIE	75,75	75,75	75,75	75,75
APAVE LIBYA	LIBYE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE GUINEE EQUATORIALE SA	GUINEE EQUATORIALE	64,98	64,98	64,98	64,98
GEO L.E.M.	GABON	79,00	79,00	79,00	79,00
APAVE GHANA INSPECTION	GHANA	89,55	89,55	89,55	89,55
APAVE TCHAD SAS	TCHAD	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE TUNISIE SA (Ex ACT Int.)	TUNISIE	50,67	50,67	50,67	50,67
PRIME APAVE	ARABIE SAOUDITE	100,00	100,00		
APAVE QATAR	QATAR	49,00	49,00	49,00	49,00
APAVE GULF	OMAN	99,00	70,00	99,00	70,00
APAVE ASIA-PACIFIC	VIETNAM	99,88	99,88	99,88	99,88
APAVE MALAYSIA	MALAISIE	90,00	90,00	90,00	90,00
APAVE CHINA	CHINE	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE JAPAN	JAPON	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE SINGAPORE	SINGAPOUR	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE MYANMAR	MYANMAR	99,50	99,50	99,50	99,50
APAVE ASSESSMENTS INDIA	INDE	100,00	100,00	100,00	100,00
GEECY APAVE PRIVATE	INDE	92,31	92,31	92,31	92,31
APAVE BORNEO	BRUNEI DARUSSALAM	49,95	49,95	49,95	49,95
APAVE SEBRU	BRUNEI DARUSSALAM	99,90	99,70	99,90	99,70
AETS INDIA	INDE	69,71	69,71	69,71	69,71
EUROCONTROL SA	ESPAGNE	90,00	90,00	90,00	90,00
EUROCONTROL INTERNATIONAL INSPECTION SERVICES SLU	ESPAGNE	90,00	90,00	90,00	90,00
ECESC SERVICIOS DE INSPECCION MEXICO DE RL DE CV	MEXIQUE	90,00	90,00	90,00	90,00
EC INGENIERIA Y CONSULORIA SAC	PEROU	90,00	90,00	90,00	90,00
EISP QUALIDADE UNIPessoal LDA	PORTUGAL	90,00	90,00	90,00	90,00
TECNO PIEMONTE Spa	ITALIE	78,72	80,00	68,88	70,00
APAVE BENIN	BENIN	100,00	100,00		
NUMIP	SLOVENIE	55,51	55,51		
Q-TECHNA	SLOVENIE	55,51	55,51		
APAVE INTERNATIONAL ABU DHABI	EMIRATS ARABES UNIS	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERNATIONAL MAROC	MAROC	100,00	100,00	100,00	100,00
APAVE INTERNATIONAL TUNISIE	TUNISIE	100,00	100,00	100,00	100,00
OSAC	FRANCE	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés intégrées proportionnellement

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
INSPEXION	ILE MAURICE	50,00	50,00		
CERTIFER (IP > 2017)	FRANCE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER ITALIA	ITALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
BELGORAIL	BELGIQUE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER ASIA	HONG KONG	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER AUSTRALIA	AUSTRALIE	54,10	49,00	54,10	49,00
CERTIFER AMERICA LATINA	BRESIL	53,56	48,51	53,56	48,51
CERTIFER CHINA	CHINE	54,10	49,00	54,10	49,00
AEBT	ALLEMAGNE	54,10	49,00	54,10	49,00
ERC GmbH	AUTRICHE	37,87	34,30	37,87	34,30
SIXFOISSEPT SAS	FRANCE	50,00	50,00	50,00	50,00
AEBT Suisse GmbH	SUISSE	54,10	49,00	54,10	49,00
HHC DRS HOLDING BV	PAYS BAS	54,10	49,00		
HHC DRS B.V. (Pays-Bas)	PAYS BAS	54,10	49,00	54,10	49,00
HHC / DRS Deutschland (Allemagne)	ALLEMAGNE	54,10	49,00	54,10	49,00
LSTI	FRANCE	49,00	49,00	49,00	49,00
LSTI WORLDWIDE	IRLANDE	49,00	49,00	49,00	49,00
BELGORAIL ESPAGNE	ESPAGNE	54,10	49,00	54,10	49,00

Sociétés mises en équivalence

Unité	Pays	31-déc-22		31-déc-21	
		% d'intérêt Clôture	% de contrôle Clôture	% d'intérêt Ouverture	% de contrôle Ouverture
ISQ E-LEARNING	Portugal	35,00	35,00	35,00	35,00
Certifir Algérie	ALGERIE	37,69	37,69	37,69	37,69

Liste des Etablissements du Groupe Apave

Unité	Pays
APAVE INTERNATIONAL ABU DHABI	EMIRATS ARABES UNIS
APAVE INTERNATIONAL MAROC	MAROC
APAVE INTERNATIONAL TUNISIE	TUNISIE
EUROCONTROL SA	COLOMBIE
APAVE ITALIA	KOUROU
APAVE SUDEUROPE Nouvelle Calédonie	FRANCE
Belgorail Espagne	ESPAGNE

Note 27 – Honoraires des commissaires aux comptes

Nom	Audit des comptes			Autres honoraires	
	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-22	31-déc-21
Arthaud & Associés	656	681	637	6	6
Mazars	209	158	116	23	28
Mosselmans & Associés	20	21	57		
RSA	33	63	73		
AD Rouen	12	11	12		
Jean Luc Marty	36	15			
Odyce Nexia	18	40	18		
Alaimo MATTEO	23	14	16		-
BDO		2	29		
Cabinet Fiducia	12	5	10		-
Baker Tilly	14	11	11		-
Consortium 2A	11	11	11		-
DR Moretti	-	20			
Deloitte	68				
Grant Thornton	69				
Autres Cabinets	92	106	127		0
Total	1 274	1 158	1 116	29	35